

LETTRE

D'un ancien Munitionnaire des Vivres des Troupes du Roi, à l'auteur du Publicole français.

A Paris, ce 25 mars 1777.

VOTRE Mémoire intitulé *le Publicole français*, Monſieur, m'eſt tombé derniérement ſous la main. Je l'ai lu avec empreſſément & dans la confiance que j'y trouverais ce qu'annonce le titre ; c'eſt-à-dire, les moyens d'enrichir le Prince par l'aiſance des peuples.

J'aurais dû, peut-être, me méfier d'avantage d'une production qui ſortait, ſuivant toutes les apparences, du

laboratoire de l'Alchymie politique moderne. J'y avais été attrapé déjà plus d'une fois : mais cela ne m'avait pas rendu plus ſage, & je l'ai été encore celle-ci. Au lieu de ce que je cherchais, j'ai trouvé ce qu'aſſurément je ne cherchais pas.

Ce ſont des qualités très-eſtimables que le zèle patriotique, qu'une extrême paſſion pour la vérité, que le deſir impatient de la répandre : mais j'avoüe, Monſieur, que ces vertus perdent beaucoup de leur prix, & même deviennent ſuſpectes, quand elles ſont auſſi peu charitables que dans votre ouvrage. Il me ſemble toujours alors que je lis un écriteau faſtueux, à l'étalage duquel l'intérieur de la maiſon ne répond nullement.

Je n'avancerai rien de trop en diſant que j'aime mes concitoyens autant que vous pouvés les aimer vous-même. Il eſt vrai que je leur en ai moins prodigué l'aſſurance, & que ma paſſion a quelque choſe de plus myſtérieux. Ma

discrétion à cet égard vient, peut-être, de ce que j'ai toujours pensé que les grandes protestations de ce genre ne devaient pas faire plus de fortune dans un livre que sur le Pont-neuf.

Il est cependant certain que je voudrais leur faire tout le bien possible. Si j'avais cru de bonne foi en trouver les moyens, si les circonstances avaient pu donner quelque poids à mes idées, je me serais cru coupable de les renfermer en moi-même. Mais savés-vous, Monsieur, les devoirs qu'en pareil cas je me serais imposés ? Les voici.

De ne jamais présenter un fait comme vrai sans en avoir la certitude.

De me méfier par conséquent des délations obscures, & des rumeurs populaires, dont je n'aurais pas approfondi les objets.

De regarder comme sacrées les réputations soit des corps, soit des individus, à moins qu'ayant acquis les preuves que les uns ou les autres ne méritent que la haine ou le mépris

du public, il ne devint intéreſſant, pour ce même public, de lui déférer ſes victimes.

Enfin d'éclairer, autant qu'il aurait dépendu de moi, l'autorité ſupérieure; mais de ne point lui ſuſciter des ennemis dans le peuple, en ne peignant jamais à ce même peuple que ſes maux, & lui répétant, ſans ceſſe, qu'on ne prend nuls ſoins pour les adoucir, ou qu'on les prend tout de travers.

Tant de circonſpection n'eſt peut-être à vos yeux philoſophes que le maſque qui couvre chez moi la médiocrité des talens, le défaut de génie & de courage. Je vous pardonnerais cette opinion. Celle que vous vous formerés de ma perſonne m'eſt aſſez indifférente; mais ce que je ne vous pardonne pas avec la même facilité, Monſieur, c'eſt de faire de mes confréres & de moi la peinture la plus déshonorante; une peinture telle enfin que (ſi vous n'êtes à cet égard ni un ignorant ni un impoſteur) le glaive

de la Juſtice devrait nous retrancher d'une ſociété dont nous avons ſucé le ſang, après lui avoir cauſé mille malheurs, & dont nous étalons inſolemment les dépouilles.

Lorſqu'un Officier diſtingué par ſon eſprit, par ſes lumiéres, par ſes recherches, traita cette matiére, il y a cinq ou ſix ans; lorqu'il avança, comme vous, qu'il fallait confier les Vivres à une Régie & ne jamais en faire l'objet d'une entrepriſe; lorſqu'il expoſa, même avec beaucop de feu, les inconvéniens des traités qu'on paſſerait à des hommes avides & peu jaloux d'acheter, par les moindres ſacrifices, l'honneur d'être utiles à l'État; nous ne nous élevâmes point contre cette opinion; nous ne diſcutâmes point ſon ſyſtême; nous n'examinâmes point s'il avait tort ou raiſon de deſirer que cette partie fut remiſe excluſivement entre les mains du militaire; ſi nos Armées pouvaient ou non ſubſiſter ſuivant la méthode qu'il indiquait. Rien

de tout cela ne bleſſait notre délicateſſe. Il eſt tout ſimple qu'un citoyen zélé conçoive l'idée utile de faire faire au Roi le bénéfice qu'on ſuppoſe & qu'on doit ſuppoſer réſulter pour tout Entrepreneur de l'exécution de ſon marché.

Je pouvais appercevoir dans l'ouvrage eſtimable de cet Officier des erreurs de fait & des conſéquences douteuſes, parce que je dois avoir & que j'ai réellement plus d'expérience ſur cette matiére qu'il n'a pu en acquérir ; mais j'y voyais en même-tems de la droiture, de la générofité, de la juſtice. Il recherche la vérité, les exemples ; s'appuye de faits & de comparaiſons ; diſcute enfin & n'injurie point.

Faites vous-même le paralléle, Monſieur, vous ſavés de qui je veux parler ; vous ſavez mieux que moi qui vous êtes. Lequel de vous deux, à votre avis, était le plus inſtruit ? Lequel aurait eu le droit d'être le plus tranchant ?

Je l'ignore ; mais ce que je ſais ; c'eſt que perſonne n'a le droit de calomnier.

Il eſt tems, Monſieur, de vous prouver que je ne vous en accuſe pas légèrement : je ne veux point tomber dans la faute que je vous reproche. Reprenons votre ouvrage & joignons-y mes obſervations.

Extrait du Publicole français, page 43 & ſuivantes.

Il en coûte plus aujourd'hui à la France pour entretenir une Armée de cinquante mille hommes pendant une campagne, qu'il ne lui en coûtait autrefois pour fournir aux dépenſes d'une Guerre de dix ans.

Pour vous prouver, Monſieur, que je ſais rendre juſtice quand l'occaſion s'en préſente, je dois admirer ici le talent avec lequel vous ſavés prévenir vos lecteurs, & les préparer à déteſter eux-mêmes ce que vous avez intention de proſcrire. Vous

vouliés leur dénoncer les compagnies des Munitionnaires ; elles vous ont déplu je ne ſais pourquoi (je le ſaurai peut-être un jour). Rien de plus propre ſans doute à les rendre odieuſes que de leur imputer les maux inſéparables de la Guerre. Après avoir prouvé qu'elle était quelque-fois inévitable, il fallait prouver encore que nous ne pouvions, pour ainſi dire, plus en ſoutenir le poids lorſque des circonſtances forcées nous mettaient les armes à la main.

Cette impoſſibilité établie, & n'en donnant, comme vous faites, d'autres raiſons que les dépenſes réſultantes de l'exécution des traités des Vivres, c'eſt à ces traités, c'eſt aux Entrepreneurs qu'il faut s'en prendre ſi l'Etat ſe rüine en une campagne, & l'on ne doit pas être étonné, comme vous le dites très-bien, *ſi la France avec un corps de Troupes de 300, 000 hommes eſt ſi ſouvent tenüe en échec.*

Le préambule que je viens de citer

était donc très-néceſſaire pour fixer l'attention. Faire le mal fort grand pour que la cauſe en ſoit plus coupable, cela eſt très-oratoire ; qu'importe que cela ſoit très-juſte ?

Nous ſavions tous, à la vérité, que la Guerre ſe faiſait bien plus diſpendieuſement qu'autrefois ; mais nous ſavions auſſi que toutes les dépenſes relatives à la guerre ſe ſont multipliées en raiſon de l'augmentation des Armées ; du nombre des officiers généraux qu'on y employe ; du luxe des équipages ; des traitemens accordés ; de l'entretien de certains corps qui n'ont pas toujours exiſté & qui ſont plus chers que les autres ; de l'uſage bien plus étendu que l'on fait maintenant de l'artillerie, &c. &c.

Malgré cela, nous ne ſavions pas que les dépenſes d'une Armée de cinquante mille hommes fuſſent plus fortes aujourd'hui que ne l'étaient autrefois celles d'une guerre de dix ans ; &, ſi quelqu'un m'eut tenu ce propos dans

la converſation, je lui aurais conſeillé de ne jamais le répéter, parce que je le crois très-exagéré; parce que, pour comparer, il faut des baſes. Il faudrait donc dans ce cas-ci, par exemple, ſavoir à quoi ont monté réellement les dépenſes d'une des dernieres campagnes, & à quoi avaient monté celles d'une campagne faite bien antérieurement dans le même pays avec le même nombre de troupes, contre un même nombre d'ennemis. Et encore, Monſieur, avec ces connaiſſances que vous n'avez pas, ni moi non plus, il faudrait être bien léger pour avancer de pareilles aſſertions, puiſque les événemens favorables ou défavorables de la guerre en changent toute la face, & épuiſent plus ou moins les finances des Puiſſances belligérantes.

Il eut donc été vrai de dire que la France faiſait la guerre plus cherement qu'autrefois, & cela par les raiſons que je viens de vous en donner; mais pour rendre votre principe impoſant,

vous l'avés rendu faux ; j'en suis fâché.

Le premier pas qu'on fait lorsque la guerre est déclarée, c'est de mettre la subsistance des troupes à l'enchère, c'est-à-dire, de former des compagnies de vivres; le plus affreux monopole en est aussi-tôt la suite. Rien ne le prouve mieux que les dissipations des Vivriers. Il n'est pas un Garde-magazin dont la dépense n'excède celle d'un Lieutenant général. Quant à celle du principal commis, qu'on appelle Munitionnaire général, elle n'a point de bornes; & c'est du sang des peuples que ces vautours s'engraissent.

Le premier pas qu'on fait, Monsieur, lorsqu'il est question d'assembler des armées, est en effet de prendre les arrangemens nécessaires pour les nourrir; & cela est tout simple; mais ce n'est pas toujours en mettant leurs subsistances à l'enchère, ni en formant des compagnies de vivres. Des trois guerres de Louis XV j'en ai vu deux. Celle qui eut lieu à la mort de Charles VI Empereur, & celle

commencée par mer en 1755, par

terre en 1757, & finie en 1763.

La premiere nous obligea à avoir toujours deux ou trois Armées en Flandres & Allemagne, & une en Italie.

La ſubſiſtance des Armées auxiliaires envoyées en Bohême au ſecours de l'Electeur de Baviére fut miſe en régie. Demandés aux gens inſtruits (ſuppoſé que vous veuilliés l'être) ſi le Roi y gagna, & ſi les troupes furent mieux ſervies; ce n'eſt pas à moi à vous le dire.

Les vivres des autres Armées furent mis en traités. La compagnie d'Italie ſe trouva mal de ſon entrepriſe; celle de Flandres fut très-heureuſe. Ce fut l'affaire des circonſtances, des différens pays, & des hommes qui dirigeaient la machine, comme cela ſera toujours en tout tems & en tous lieux.

En Flandres, une Armée toujours victorieuſe, dans un excellent pays, rempli de chemins & de canaux, ſans marches forcées, ſans campagnes

d'hyver, ou du moins très-peu; ſans perte de chevaux, d'équipages, de magazins &c.

En Italie, moins de bons que de mauvais ſuccès, un climat plus difficile, des communications embarraſſantes par les montagnes ou par la mer, des expéditions dans les plus mauvaiſes ſaiſons, des pertes en tout genre &c.

Ces conditions, très-différentes, fixérent le ſort des deux compagnies des vivres.

Mais il n'eſt pas inutile d'obſerver que cette guerre qui n'avait été précédée que de quatre ou cinq ans de paix, & qui en dura ſept, avec trois ou quatre Armées, & des expéditions maritimes preſque toujours malheureuſes, ne nous laiſſa pas dans une poſition telle qu'on pourrait le croire, s'il eut été vrai qu'une campagne avec cinquante mille hommes coûtât plus alors que dix années de guerre ne coûtaient autrefois. Vous paraiſſés avoir des connaiſſances aſſez univer-

ſelles pour que je vous invite à en juger par la ſituation où étaient en 1749 les finances & le crédit du Royaume.

Il y avait cependant alors des vautours chargés des vivres; mais ſans doute, ils étaient moins dévorans que ceux auxquels on a abandonné la même proie pendant la derniere guerre.

L'expédition de Minorque, la campagne d'Eſpagne & de Portugal, l'occupation de Corſe ont donné lieu à autant de Régies, parce que l'on régit lorſqu'on ne ſaurait traiter, & qu'il n'y aurait eu aucune compagnie de gens raiſonnables, ayant ou fortune ou réputation à perdre, qui eût voulu compromettre l'une & l'autre dans ces ſortes d'opérations.

Vous voyez, Monſieur, que pour vouloir tout généraliſer vous tombés dans des erreurs, & qu'il n'eſt pas vrai qu'au premier coup de tambour on mette les vivres à l'enchère.

Je vous dirai plus ; c'eſt qu'on ne les y met jamais que pour remplir une forme. Depuis 1733 il y a toujours eu des oiſeaux de proie, nourris pendant la paix, pour déployer leur voracité pendant la guerre ; c'eſt parmi cette troupe carnaciére que le miniſtère choiſit ceux qu'il croit les plus propres à dévorer la ſubſiſtance des peuples dans les grandes occaſions.

Le monopole le plus affreux eſt auſſitôt, dites-vous, *la ſuite de la formation des compagnies.*

Le monopole ! Oui, c'en eſt un, ſi ce mot veut dire le privilége excluſif de fournir le pain des ſoldats : eſt-ce l'excluſif, Monſieur, qui vous choque ? Je le crois : il me paraît qu'en général vous ne l'aimés pas ; cependant, pour ſe conformer à vos inclinations à cet égard, je doute que le Roi s'en rapporte à l'avenir aux Boullangers de Goneſſe ou d'ailleurs du ſoin de nourrir ſes Armées.

Si par le monopole vous entendés

la déprédation, les rapines, le pillage, c'eſt autre choſe ; l'expreſſion ſera impropre ; & quant au fonds, nous l'examinerons dans le cours de ces obſervations.

En attendant, la preuve que vous en donnés eſt *la diſſipation des Vivriers; la dépenſe des Gardes-magazins & du principal commis qu'on appelle Munitionnaire général.*

Croiriés-vous, Monſieur, que cette preuve accablante ne me décourage nullement ?

Oui, ſans doute, des Employés ont faits des dépenſes ridicules, ont gagné ou perdu au jeu; ont eu de beaux chevaux ; ont entretenu des filles ; mais avec quelque juſtice, avec quelque bonne foi en conclura-t-on que les Munitionnaires ſont des vautours engraiſſés du ſang des peuples ?

Sachés, Monſieur, (puiſqu'il faut ſubir l'humiliation de répondre à des atrocités anonymes) ſachés que le jour qu'il faut aſſembler une Armée, il faut

auſſi

aussi que le Munitionnaire rassemble douze à quinze cens Employés pour le service des magazins, des travaux & des équipages.

De ce nombre, il en trouve trente ou quarante dans les garnisons du Royaume, d'où, le service devenu moins considérable, lui permet de les détacher ; il s'en présente deux cens, trois cens, plus ou moins, qui ont servi dans les guerres précédentes ; le reste des anciens serviteurs est mort, est trop vieux, ou se trouve avoir embrassé d'autres professions ; ainsi il faut recevoir environ douze cens nouveaux venus, dont la plus grande partie prend son essor pour la premiere fois & est composée de sages, de fous, d'honnêtes gens, de fripons, d'hommes de bonnes mœurs, de libertins & d'escrocs, comme il s'en trouve dans tous les états, & certainement même dans le vôtre que je ne connais peut-être point.

Dites donc, si vous voulés dire vrai,

dites qu'il y a eu des hommes ſcandaleux dans ces emplois ; mais ajoûtés que la plûpart ont fini, comme ils le méritaient, par la miſére & le déshonneur ; qu'une partie entretenait ſon luxe aux dépens de ſes commettans ; & leur a ſouvent emporté furtivement des ſommes conſidérables, & ſur-tout ne dites plus *qu'il n'eſt pas un Garde-magazin dont la dépenſe n'excéde celle d'un Lieutenant général*, parce que c'eſt une fauſſeté révoltante qui prouve votre ignorance ou votre criminelle envie de déchirer.

Quant au Munitionnaire, vous l'appellés commis principal, toujours dans la louable intention d'avilir ſon état, & pour faire croire, ſans doute, qu'il s'arroge un titre qu'il trouve plus beau ; mais en vérité, c'eſt une bien puérile affectation de votre part. Le Munitionnaire général s'appelle ainſi, parce que le Roi contracte avec lui ſous cette dénomination ; que c'eſt ſous cette dénomination par conſéquent que les

Miniſtres, les Généraux; tout le monde enfin traite & correſpond avec lui. D'ailleurs il n'eſt commis de perſonne. Il a fait un traité; il en dirige ſupérieurement la manutention; mais ne croyés pas que le nom de commis que vous lui donnés le révolte. Les hommes honnêtes honorent leur état; & dans le nombre des commis du Munitionnaire il y en a eu beaucoup qui ont mérité l'eſtime publique; qui ont rendu de grands ſervices, & qui, s'ils ont eu le malheur d'encourir votre mépris, ont de quoi s'en conſoler par la conſidération juſtement acquiſe dont ils jouiſſent dans la ſociété.

Enfin ce commis principal, ce Munitionnaire général, comme vous voudrés l'appeller, fait une dépenſe ſans bornes, dites-vous, & cette expreſſion vague eſt très-commode pour remplir votre ſiſtême de délation; mais ſavés-vous à quoi s'en prendrait un eſprit juſte? Aux mœurs actuelles, Monſieur, au luxe univerſel,

à la néceſſité factice que tout le monde s'impoſe, à l'eſprit du ſiécle enfin. C'eſt un mal, ſans doute, & perſonne, parmi les gens qui réfléchiſſent, n'a attendu vos déclamations pour le ſentir.

Si le Munitionnaire d'une grande Armée y tient un grand état de maiſon, c'eſt qu'il a des relations continuelles avec les premiers perſonnages de cette Armée qui le traitent avec moins de rigueur que vous; c'eſt qu'ordinairement ce n'eſt pas un homme ſans conſidération antécédente; ſans fortune perſonnelle; c'eſt que, malheureuſement, l'on s'eſt figuré depuis longtems que celui qui vivrait d'une façon plus reſſerrée, avec autant de mérite & de talens d'ailleurs, aurait moins d'accès, moins de liaiſons utiles, moins de facilités néceſſaires, & ſouvent indiſpenſables, dans l'exploitation d'un ſervice de cette nature. Encore un coup c'eſt un mal qui appartient au ſiécle; j'en gémis avec vous: mais

quand le Munitionnaire général dépenserait à l'Armée plus que les honoraires attribués à sa place, & plus que l'éxact nécéssaire, il n'en serait pas moins absurde d'en conclure que les Entrepreneurs des vivres sont des vautours & des sang-sues.

Dira-t-on que les vivres se donnent par contrat; que c'est un marché fait avec le Roi? Mais pourquoi faire faire au Roi des marchés ruineux?

Prenés garde, Monsieur, vous donnés pour raison la chose en question. Il faut commencer par définir pour s'entendre.

Qu'est-ce qu'un marché ruineux pour le Roi? Ce serait celui par lequel il payerait les choses bien plus qu'elles ne valent. Il faut donc commencer par établir que c'est ainsi qu'il a traité avec les Munitionnaires, & le prouver. Voyons vos preuves.

Les dissipations des commis & des commettans; nous venons de discuter cet article.

Les fortunes immenſes, ſuivant vous, des Entrepreneurs; nous en parlerons. Mais faiſons d'abord quelques obſervations.

Un commerçant, un marchand en détail fait pendant vingt ans un commerce de quinze à dix-huit mille francs par an. Il y met de l'intelligence, il a le bonheur de ne point eſſuyer d'accidens conſidérables. Il fait une fortune honnête; eſt-il le fléau de ſes concitoyens?

Si l'objet de ce commerce eſt de vingt ou vingt-cinq millions par an, ſon bénéfice ſera-t-il plus illégitime, & l'acheteur ſera-t-il plus lézé parce que le vendeur aura profité en proportion de l'étendüe de la fourniture?

Le Munitionnaire fournit aux Armées le pain du ſoldat, & les chevaux néceſſaires pour que les matiéres & que le pain, qu'on ne ſaurait fabriquer en marche, ſuivent ces Armées dans leurs mouvemens: il faudrait donc examiner ſi le Roi paye le pain & la

ſolde des chevaux plus qu'ils ne valent, avant de prononcer que le marché eſt ruineux. Car s'il n'eſt porté qu'à ſa juſte valeur, & que l'objet en ſoit de vingt à vingt-cinq millions, le bénéfice légitime ſera proportionné, & l'Entrepreneur ne ſera pas coupable.

Le fermier d'une terre de cent mille livres de rente doit trouver plus d'avantages dans ſon exploitation que celui d'une terre de mille écus ; & cependant ils peuvent être auſſi irréprochables l'un que l'autre.

Il ſerait à ſouhaiter, dites-vous, que le Roi gagnât ce que l'Entrepreneur gagne ; d'accord : mais convenons que le bénéfice (renfermé dans les conditions ci-deſſus) n'eſt pas illégitime, & ne mérite pas les qualifications dont vous l'honorés.

Par la Régie, le Gouvernement en ſerait quitte pour des appointemens.

C'eſt donc une Régie que vous voulés ſubſtituer aux traités ! Ce

moyen eſt au moins ſpécieux; je vous ai dit qu'il a déjà été mis en pratique: il vient encore d'être adopté pour les vivres de garniſon, & je crois que cette circonſtance n'a pas peu contribué à échauffer votre zèle patriotique ſur cet objet: mais j'ai à vous reprocher de ne pas aſſez développer votre plan, & de n'en pas faire ſentir aſſez les avantages. L'auteur que je vous ai déjà cité, les préſente infiniment mieux; il entre dans des détails vraiment intéreſſans: permettés que je les examine.

» On ſemble, dit-il, mettre encore » en problême aujourd'hui s'il vaut » mieux adminiſtrer la ſubſiſtance des » Armées par régie ou par entrepriſe. » C'eſt être incertain ſi l'adminiſtration » des Pays d'Etats eſt plus avantageuſe » que l'adminiſtration financiere; c'eſt » mettre en doute s'il vaut mieux » affermer ſon champ que de le cul- » tiver ſoi-même.

Je n'ai ni les lumiéres néceſſaires

pour évaluer la juſteſſe de ces comparaiſons ni la volonté de les diſcuter. J'y vois ſeulement que l'auteur a cru ne pouvoir rien dire de plus fort pour prouver l'avantage de la régie ſur l'entrepriſe ; ainſi ſon témoignage ne doit pas vous être ſuſpect : vous penſés de même l'un & l'autre ; mais vous n'avez, Monſieur, ni les mêmes raiſons de juger, ni la même honnêteté que lui.

» Tout marché par entrepriſe fait » néceſſairement ſuppoſer à la ſociété » qui contracte (ou cette ſociété eſt » une compagnie de dupes) la conven» tion tacite de gagner ſur le marché, » & la ſûreté calculée de ce gain.

Ce principe eſt parfaitement juſte. Le bénéfice eſt le but légitime de toute entrepriſe : mais quand il s'agit d'une entrepriſe auſſi conſidérable que la fourniture des ſubſiſtances aux grandes Armées, aucuns calculs n'établiſſent la ſûreté de ce bénéfice : les hazards en ce genre ſont incalculables. Les

Miniſtres & les Munitionnaires eſtimeront bien ce qu'il faut préparer d'approviſionnemens pour la campagne future ; la valeur actuelle des grains déterminera le prix de la ration de pain ; mais qu'un événement malheureux faſſe abandonner cinquante lieües de pays & les magazins qui s'y trouvent, il faut les remplacer à tout prix & avec une précipitation ruineuſe. Un changement de projet portera l'Armée rapidement dans un pays éloigné de celui qu'elle devait occuper ; la moitié des entrepots faits deviendra inutile ; il faudra y ſuppléer à force d'argent, de crédit & d'induſtrie. Des campagnes d'hyver ſurviendront ; il faudra faire le ſervice par des chemins déteſtables, rendus plus déteſtables encore par l'intempérie de la ſaiſon ; les trois quarts des chevaux des vivres périront ; il en faut acheter d'autres ſans en examiner ſeulement le prix toujours augmenté par l'urgence du beſoin. Aucun de ces accidens n'eſt calculé

dans les traités que dans une proportion ordinaire. Par exemple, on eſtimera que le ſixiéme ou le cinquiéme des chevaux ſera remplacé néceſſairement chaque campagne; mais on ne s'eſt jamais aviſé de ſuppoſer la perte de moitié ou des trois quarts. Elle a cependant eu lieu pluſieurs fois.

Les grains perdus par force majeure ſont payés ſans doute par le Roi: il les payerait de même en régie; mais ce que peut & doit coûter le remplacement ſubit eſt à la charge des entrepriſes, & ne peut jamais être calculé d'avance ſur-tout quand l'objet en devient important.

Ainſi rien de ſi vrai que de dire que l'Entrepreneur ne traite que pour gagner. Mais on ſe tromperait en diſant que ſon gain eſt ſûr & calculé d'avance, il court de très-grands riſques. L'auteur que je cite a dit le contraire de très-bonne foi; je n'en doute pas un inſtant: la ſuite le prouvera, comme la ſuite de ce que vous dites prouvera que

vous ne vous piqués pas de la même délicatesse. Poursuivons.

» Il se pourra que par des malheurs
» extraordinaires, suivis de beaucoup
» de désintéressement, la société gagne
» peu; mais pour cette chance unique,
» il y en a mille qui porteront le gain
» au-delà des espérances supposées.
» Toute entreprise calculée & con-
» duite par des gens de tête doit donc
» leur prospérer.

Je viens de répondre au calcul certain du bénéfice : j'ajoûterai que si celui qui résulte de l'entreprise, lorsqu'elle est fructueuse, est dû aux talens de ces hommes de tête, à l'ordre établi & suivi par eux, à la confiance publique qu'ils se sont acquise, des hommes inférieurs n'auraient pas recueilli ce même fruit de leurs soins. J'irai plus loin tout à l'heure en parlant des régies qui pourraient ne pas le recueillir non plus.

» Leurs gains seront moins considé-
» rables en raison de ce qu'ils seront

» moins avides, plus honnêtes, plus
» éxacts dans leurs fournitures, en
» raison &c.

Je vous prie de croire, Monsieur, que si je ne transcris pas éxactement tout ce que dit mon auteur, ce n'est pas pour affaiblir son sistême & le vôtre. J'ai une meilleure raison que celle-là : si vous êtes bien curieux de la savoir, prenés l'ouvrage & comparés.

» *Mais si ces associations d'Entre-*
» *preneurs sont mal composées* alors les
» gains deviennent illicites & immen-
» ses : alors s'ensuivent les fournitures
» de mauvais aloi, les déprédations,
» les pertes supposées ou éxagérées
» aux dépens du Roi, les faux procès-
» verbaux &c.

Voilà des conséquences importantes sans doute ; mais l'auteur, que l'enthousiasme n'entraîne point au-delà des bornes de l'équité, ne fait dériver ces conséquences que d'une hypothése : *si ces associations sont mal composées*. . . .

Pour vous, Monſieur, vous n'aſſujétiſſés pas votre génie ; vous ſecoués les entraves du doute ; vous proſcrivés tout & ne ſuppoſés rien. Mais qu'en doit-il arriver ? C'eſt que tout le monde ſera de l'avis de mon auteur, parce qu'en éffet on ne doit attendre d'une aſſociation de malhonnêtes gens que des choſes malhonnêtes : mais perſonne, j'eſpére, ne ſera du vôtre & n'approuvera l'anathême imprudent dans lequel vous envelopés tout ce que vous rencontrés, avec cette férocité dont ſe parent ſi volontiers ceux qui, depuis quelque tems, font profeſſion de parler au nom du bien public.

» Alors accourent de toute part, » attirés par l'appas de la fortune, le » protégé, l'intriguant, l'uſurier. Ils » ſe réuniſſent : ils pénétrent dans les » bureaux, dans les anti-chambres de » la cour ; ils propoſent des parts, des » intérêts ; ils trouvent des appuis. » Tant de gens ſont avides dans ce » ſiécle de luxe & d'intrigues ! Le

» Miniſtre eſt ſéduit par l'offre d'un
» marché à plus bas prix ; il conſent à
» l'entrepriſe : cette entrepriſe ſe ſous-
» ferme, paſſe en deux ou trois mains,
» & finit enfin par tomber dans celles
» d'un homme qui, pour ne pas ſe
» ruiner, pour ſuffire à toutes les rétri-
» butions qu'on lui a impoſées, eſt
» forcé de mal remplir le ſervice dont
» il eſt chargé.

Tout cela peut arriver ſans doute en partant de la premiére ſuppoſition ; mais que le miniſtère choiſiſſe (comme il l'a toujours fait, de ma connaiſſance pour les principaux traités des vivres) des hommes éprouvés par les talens, & dont la façon de penſer ſoit bien établie & bien connue, cela n'arrivera point & n'eſt point arrivé. L'intrigue, la protection ont pu procurer des intérêts dans les traités ; mais l'adminiſtration, le ſervice des troupes ont été dirigés par des hommes qui n'ont point dû le choix qu'on a fait d'eux à ces ſortes de moyens.

C'eſt de ce choix que tout dépend en éffet. Ce principe n'a pas beſoin de démonſtration. Que la protection, l'intrigue mettent à la tête des vivres d'une Armée un Régiſſeur ſans talens & ſans expérience, il fera de mauvaiſe beſogne; le ſervice ira mal, & ſera très-cher; ſi c'eſt, par-deſſus le marché, un malhonnête homme, tous les abus dont on vient de parler auront lieu. Ils ne dérivent donc pas de la nature même de l'adminiſtration; mais de l'eſpéce des hommes que l'on en charge, ſous tel titre que ce ſoit.

» Frapé de la vérité de ce qui vient
» d'être expoſé, quand il n'y aurait
» pas d'autres raiſons que l'on donnera
» ci-après, un Gouvernement éclairé
» devrait donc s'abſtenir de toutes
» ſortes de marchés par entrepriſe. Il
» le devrait afin de faire pour l'Etat le
» profit que les Entrepreneurs font
» pour eux-mêmes; afin d'ôter à ſes
» alentours toute tentation de corrup-
» tion; afin d'éviter au public l'éclat

» de ces fortunes indécentes élevées
» par la voie des entreprises; afin d'em-
» pêcher la gangrenne que l'éxemple
» de ces fortunes apporte aux mœurs
» publiques.

Vous devez être content, Monsieur, voilà de la chaleur & vous n'accuserés pas celui dont je rapporte le texte d'être de mon parti. Cependant je ne lui ai jamais voulu de mal de s'être éxpliqué si vigoureusement. Pourquoi cela? Je vous l'ai dit.

Je me contenterai donc d'observer sur le paragraphe précédent,

1°. Que la vérité de l'exposé antérieur n'est que conditionnelle: (l'auteur a posé lui-même la condition) qu'ainsi la conséquence tirée de cette vérité conditionnelle est trop absoluë.

2°. Que l'Etat, en régissant, n'aurait nullement la certitude de faire le même profit que peut faire l'Entrepreneur. Je le prouverai dans la suite.

3°. Que la corruption (toujours fâcheuse) qui résulte du desir de s'im-

miſcer dans des affaires réputées lucratives, & qui met la protection & l'intrigue en jeu pour y parvenir, n'influë point, comme on le ſuppoſe, ſur l'adminiſtration du ſervice tant qu'elle eſt confiée à des hommes choiſis. C'eſt un mal dont la volonté du Souverain & de ſes Miniſtres arrêtera les progrès quand on voudra. Il eſt plus aiſé de proſcrire ces intruſions que de ſuppléer aux avantages que telle forme d'adminiſtration peut avoir ſur telle autre.

4°. Que les fortunes réſultantes d'une entrepriſe immenſe par ſon objet peuvent être très-légitimes, quoique le bénéfice ſoit réduit même au-deſſous de celui qu'on doit attendre de toute affaire de commerce, & que ſi tel ou tel individu fait un uſage ſcandaleux de ce qu'il a pu acquerir ſans honte & ſans crime, ces ſortes d'éxemples ne prouvent rien contre le fonds du ſiſtême, s'il eſt bon.

» Un dilemme ſûr, continue l'auteur,

» devrait être à cet égard la baze de
» la conduite du gouvernement. Si la
» ſociété qui ſe propoſe pour une en-
» trepriſe eſt compoſée de gens de
» probité & de lumiéres, il n'y a qu'à
» l'établir adminiſtratrice de l'objet en
» queſtion pour le compte de l'Etat;
» il n'y a qu'à en encourager les mem-
» bres par le juſte ſalaire de leur
» travail, par des diſtinctions flatteuſes,
» par les reſſources de l'honneur, qui
» bien employées remuent plus les
» hommes de ce genre que l'intérêt.
» Si la ſociété qui s'offre eſt compoſée
» de gens douteux & inconnus, il faut
» la rejetter. Il y a preſque toujours à
» perdre avec des gens ſuſpects &
» rarement à gagner avec des gens
» qui n'ont pas été mis à l'épreuve.

Rien de ſi honnête & de ſi ſpécieux que tout ce raiſonnement, & , ſans doute, il n'y aurait jamais à balancer entre les entrepriſes & la régie, s'il était vrai qu'en adoptant la derniére forme on fit nécéſſairement tourner

au profit du Roi les bénéfices qui, en adoptant l'autre, tourneraient au profit des Entrepreneurs : mais j'ai promis de démontrer le contraire, & c'eſt ici le lieu de remplir mon engagement.

Obſervons d'abord, pour ne pas m'écarter du plan de mon auteur, une parfaite égalité de lumiéres & de probité dans les Entrepreneurs ou dans les Régiſſeurs. Je ſais bien, Monſieur, que vous n'adopterés pas cette poſſibilité, puiſque, ſuivant vous, entrepreneur ou vautour ſont des termes ſinonimes ; mais ce n'eſt pas à vous que je parle dans ce moment ; c'eſt à quelqu'un qui a eu la bonhomie de ſuppoſer que d'honnêtes gens pourraient ſe propoſer pour cette entrepriſe, & qu'alors il ſerait plus avantageux de les charger du même ſervice pour le compte du Roi que de leur paſſer un traité.

Cet auteur qui a fouillé par-tout où il a cru pouvoir trouver de l'inſtruction, qui n'a point voulu fabriquer

une ſatyre amère contre des hommes qui ne méritaient ni la haine ni le mépris, s'eſt fait à lui-même des objections très-ſenſées ; mais il ne s'eſt pas fait toutes celles qu'il pouvait ſe faire, parce qu'ayant acquis réellement des lumiéres ſur l'objet qu'il traitait, il ne les a pas toutes acquiſes. Il a recueilli des faits ; il n'a pas bien connu les cauſes de tous ; &, ſaiſiſſant les plus apparentes, il en a tiré des conſéquences qui n'euſſent pas réſulté des vrais motifs qu'il a ignorés. C'eſt ce dont je ſuis très-certain qu'il conviendra lui-même s'il lit jamais cette lettre.

Écoutons-le toujours parler :

» Mais pour régir les ſubſiſtances » au compte de l'Etat il faut que l'Etat » ait de l'argent ou du crédit. Sans la » reſſource des entrepriſes comment » euſſent vécu nos Armées ? A une » régie il faut des fonds journaliers & » conſidérables. Les achats de grains, » les formations des équipages, les » gages des employés, la manutention

» quotidienne, tout cela ne ſe paye
» point avec des éffets royaux.

Cette objection eſt ſi vraie & ſi ſolide qu'elle eut ſuffi pour détruire le ſiſtême de régie de l'auteur à ſes propres yeux, s'il n'avait cru entrevoir des moyens de mettre l'Etat à portée de faire les avances nécéſſaires, & de ſe paſſer des ſecours d'une compagnie dont, ſuivant lui-même, on a toujours beſoin, lorſqu'on n'a pas pris des précautions antécédentes qu'il indique plus loin & que j'éxaminerai.

» Le Gouvernement *éclairé ſur l'abus*
» *des entrepriſes* a ceſſé d'employer à
» la paix la compagnie des vivres....
» Il régit maintenant les vivres & au
» compte du Roi; il les a régis & avec
» ſuccès dans la derniére éxpédition de
» Corſe. Les dépenſes de cette régie,
» qu'en France on croit éxorbitantes,
» parce qu'elles regardaient une éx-
» pédition qui n'avait pas le ſuffrage
» public, n'ont été pendant les deux
» campagnes qu'à environ ſix millions.

Je vous ai dit au commencement de cette lettre, Monſieur, que je pouvais appercevoir des érreurs de fait dans l'ouvrage que je cite. En voici une.

» Le Gouvernement *éclairé ſur l'abus* » *des entrepriſes* &c.

L'auteur n'a pas été bien inſtruit de ce qui donna lieu à la ſubſtitution de la régie à l'entrepriſe.

A la paix, l'entrepriſe continua pour les garniſons du Royaume, parce que les matiéres, ſacs & uſtenſiles, revenus en grande quantité de la Heſſe & du Bas-Rhin, appartenaient à la ſociété qui avait fait le ſervice aux Armées.

Cette ſociété était déjà créanciére du Roi de ſommes très-conſidérables. Elles ſeraient devenues bien plus conſidérables encore ſi Sa Majeſté avait voulu reprendre de ſes mains tous ces anciens approviſionnemens faits pour la guerre qui venait de ceſſer.

On laiſſa donc la compagnie en poſſeſſion du ſervice des garniſons, &,

pendant toute l'année 1764, elle fit ce ſervice à raiſon de vingt-quatre deniers la ration d'une livre & demie de pain ; c'eſt-à-dire, pour le même prix que le Roi retient lui-même au ſoldat ſur ſon prêt ; ainſi il ne ſortît pas un écu de fonds extraordinaires de ſes coffres pour cette partie, & l'on conſomma des approviſionnemens qu'il aurait fallu rembourſer aux Entrepreneurs ſi l'on eut établi la régie à la fin de la guerre. C'eut été un objet de pluſieurs millions à ajouter à la dette précédente.

Quelque déterminantes que fuſſent ces conſidérations, & tel avantage que le Roi trouvât (en 1764) à faire fournir ſes troupes à vingt-quatre deniers la ration, ce ne fut point le vrai motif de la continuation de l'entrepriſe ; car on ne ſongeait ſeulement pas à la faire ceſſer.

Aucune compagnie n'avait encore obtenu des ſuffrages auſſi unanimes & des marques de diſtinction auſſi flat-

teuſes que celle qui venait de faire le ſervice de la guerre, & dans ce tems elle jouiſſait de l'eſtime publique, de celle du Souverain, des Miniſtres, des Généraux, des troupes; enfin d'une conſidération univerſelle.

Des circonſtances que je vais expliquer occaſionnèrent la révolution.

Dans le cours de 1764 quelques-uns des membres de la ſociété deſirèrent de ſe retirer.

Cette ſociété avait à liquider l'affaire immenſe d'une fourniture faite pendant pluſieurs années de paix & ſept années de guerre. Des conſidérations perſonnelles, des affaires domeſtiques, d'autres deſtinations embraſſées, l'âge venu de ſe repoſer, des motifs particuliers enfin les obligèrent de ſe détacher de cette entrepriſe.

On ne l'ignora pas, & il n'en fallut pas d'avantage pour faire naître à beaucoup de gens le deſir d'entrer dans les nouvelles compagnies qui dûrent être formées pour le ſervice

de 1765. Une infinité de prétentions s'élevèrent ou se renouvellèrent, car il y avait depuis long-tems des demandes formées & peut-être des engagemens pris. L'intrigue & les protections se mirent en mouvement de toutes parts. Le ministére fut accablé de sollicitations; &, pour un objet réduit à très-peu de chose en tems de paix, il se présenta quatre fois plus de monde qu'il n'en faudrait pour faire le service de tout le militaire de l'Europe.

Il eut été assez naturel alors que pour se débarrasser de cette cohüe, le gouvernement eut pris le parti de faire régir; mais c'est précisément ce qu'on ne fit pas dans ce moment. Le Ministre, en élaguant peut-être les trois quarts & demi des aspirans, composa encore des compagnies très-nombreuses, & beaucoup plus qu'elles ne l'avaient jamais été en tems de guerre où l'on a cependant besoin de plus d'acteurs.

Elles furent nombreuses à cet excès

parce que l'affluence des protégés n'empêcha pas de ſentir la néceſſité de conſerver les membres des anciennes ſociétés qui pouvaient & voulaient encore courir la même carriére, & de concilier du moins la ſûreté d'un ſervice intéreſſant avec le deſir de ſatisfaire une partie des prétendans & de leurs protecteurs.

Ce fut le 10 ſeptembre 1764 que le Miniſtre arrêta les états de ceux qui devaient compoſer les deux ſociétés, l'une pour le ſervice des provinces ſeptentrionales, & l'autre pour celui des provinces du midi & de la Corſe.

Mais ces premiéres diſpoſitions ne furent pas invariables; de nouvelles importunités arrachèrent de nouvelles nominations & les compagnies, ayant les plus juſtes appréhenſions de voir encore arriver parmi elles des acteurs de plus, qu'elles ne choiſiſſaient ni ne deſiraient, ſe déterminerent le 12 novembre à faire des repréſentations dont les concluſions étaient qu'elles ſe

trouveraient dans l'impoſſibilité de contracter des engagemens pour le ſervice futur.

Le Miniſtre leur répondit le 14 qu'en ce cas il allait propoſer au Roi d'abandonner aux troupes le ſoin de ſe pourvoir elles-mêmes de leur pain à commencer du premier janvier 1765.

Cette propoſition fut réellement faite & ne fut pas adoptée. On balança pendant quelque tems ſur le moyen d'y ſuppléer : enfin le 8 décembre les compagnies furent averties au nom du Miniſtre de ſe repréſenter & de donner leurs ſoumiſſions.

Mais il était trop tard ; ces compagnies n'avaient plus le tems de ſe préparer à faire un ſervice pour lequel elles avaient ceſſé de prendre les précautions nécéſſaires. D'ailleurs l'éffet des nouvelles loix qui parurent en 1764 ſur le commerce des grains avait donné la plus violente ſecouſſe à leur prix, & rendait trop incertaines les ſpéculations à faire ſur la valeur de cette denrée.

Cependant le tems pressait, & les compagnies offrirent au Ministre de régir pour le compte du Roi, & de faire d'avance la moitié des fonds à condition que Sa Majesté s'engagerait à faire l'autre dans les quatre premiers mois 1765.

Elles renoncèrent en même-tems à tous honoraires, salaires pour le travail, & ne demandèrent que l'intérêt courant de cinq pour cent des fonds qu'elles avanceraient, & stipulèrent expressément *que, malgré la liberté que les nouvelles loix accordaient à tous les citoyens de faire le commerce des bleds, elles n'entendaient nullement que cette liberté put les concerner; qu'elles renonçaient formellement tant en commun qu'en particulier, à en user dans aucun cas & pour quelque cause & raison que ce pût être, autre que celle des achats pour l'exploitation de leur service, sans qu'il put jamais être question de revente, ainsi qu'il avait toujours été de régle constante dans le service des vivres.*

Je ne vous rappélle, Monfieur, cette derniére claufe de la foumiffion que pour vous faire juger de la foi dûe à certain auteur que vous pouvés connaître auffi bien que moi, & qui s'eft permis d'avancer l'année derniére que les Munitionnaires, à l'abri de leurs traités, éxerçaient le monopole le plus criminel & le plus dangereux fur les grains, par les achats & les reventes les plus préjudiciables au peuple.

Les propofitions des compagnies auraient mis les chofes dans l'état où les defirerait mon auteur. Cependant elles ne furent point acceptées, telles défintéreffées qu'elles fuffent & quoi qu'elles débarraffaffent le Roi de la néceffité de faire la moitié des fonds d'avance. J'ignore les raifons qui empêchérent le Miniftre de leur confier la régie. Peut-être ne les ayant formées fi nombreufes que malgré lui, il trouva, comme cela était vrai, que tant de Régiffeurs étaient une chofe bizarre & inutile; que fi, à la fin du fervice, le

Roi ne jugeant pas à propos d'employer gratuitement ceux qui travaillent pour lui, il s'agiſſait de leur fixer quelque traitement, il ſerait fort cher quoique médiocre pour chaque individu : enfin le Miniſtre prit le parti de régir par lui-même & par les ſoins de tous les directeurs & employés que les Munitionnaires entretenaient dans les départemens.

Ainſi la régie n'a pas eu lieu lors de la paix, mais ſeulement en 1765; elle n'a pas eu lieu parce que le Gouvernement *était éclairé ſur l'abus des entrepriſes.* Au contraire il avait formé de nouvelles compagnies, & c'eſt à cauſe de leur refus volontaire (après lequel même il leur fut encore demandé des ſoumiſſions de traiter qu'elles ne donnèrent point), c'eſt enfin après l'offre qu'elles firent elles-mêmes de régir pour le compte du Roi, que l'on ſe détermina à la régie, mais dans une forme différente.

Vous voyez que faute de connaître

ces circonſtances, on pourrait s'appuyer des paroles de mon auteur, & en tirer des conjéctures contre une compagnie dont il ne voulait cependant pas faire le procès ; au contraire : & ces conjéctures feraient d'autant plus dangereuſes que le témoignage ſerait plus grave.

La régie de Corſe était inévitable ; je l'ai déjà dit. On y avait cependant fait la fourniture en traité quand nous n'y occupions que deux ou trois places maritimes au nom des Génois ; parce qu'avec un très-petit fonds d'approviſionnement, aiſé à renouveller d'avance par Marſeille, la Barbarie ou l'Italie, cette entrepriſe médiocre pouvait ſe calculer. Mais quand il a été queſtion de porter promptement dans l'Iſle une petite Armée & d'y faire la guerre, aucune compagnie prudente ne ſe ſerait chargée des événemens ; c'eſt tout ce que l'on aurait pu faire ſi l'on avait eu l'entiére certitude de la liberté de la mer ; certitude que l'on n'avait pas.

Cet

Cet éxemple ne prouve donc pas plus que l'autre que la méthode de régir ait été adoptée à cause des abus reconnus dans les traités.

Quant à la dépense de six millions dans les deux campagnes ; j'ignore si l'évaluation en est éxacte ; je le crois ; mais j'observe que cette connaissance ne suffit pas pour comparer. Il n'est nullement prouvé que la dépense eut été plus forte s'il eut pu y avoir un traité. D'ailleurs en 1772 que mon auteur a écrit, & peut-être en 1771, je ne sais si les dépenses des deux années dont il parle étaient entiérement apurées. J'ai lieu de ne le pas penser, & j'ignore même si les comptes en sont encore rendus dans ce moment.

Je reprens ma citation.

» Mais à la premiére grande guerre
» que la France aura à soutenir, quand
» il faudra nourrir une Armée de cent
» mille hommes hors du Royaume,
» comment fera le ministère ? Où
» prendra-t-il des fonds ? Empruntera-

» t-il au nom du Roi ? Toutes les
» bourſes qui s'ouvrent au nom d'un
» particulier connu, ſe ferment à ce
» nom ſacré. Cependant il faudra
» nourrir cette Armée ; on ſera forcé
» de recourir aux entrepriſes. On
» priera la compagnie qu'on a remer-
» ciée de reprendre l'adminiſtration.
» Elle s'en défendra. Elle mettra en
» avant la deſtruction de ſon crédit ;
» l'impoſſibilité de le faire renaître par
» l'atteinte qu'on a donnée à ſon éxiſ-
» tence que le public croyait éternelle ;
» la diſperſion de ſes membres ; celle
» de ſes employés. On inſiſtera, elle
» obéira & l'on s'eſtimera fort heu-
» reux de pouvoir paſſer avec elle un
» marché plus cher que l'ancien & un
» marché à perpétuité.

Cette prophétie n'épouvante-elle pas votre ame publicole ? Encore des vautours !

Raſſurés-vous, Monſieur, en conſidérant ce qui s'eſt paſſé depuis que l'ouvrage dont je vous parle a été

composé. On n'avait pas attendu la première guerre pour rétablir les compagnies des vivres ; mais elles ont été détruites de nouveau, comme vous le savez très-bien, & les sistêmes ne changent pas tous les jours.

D'ailleurs est-il bien certain que des compagnies quittées, reprises, applaudies, déchirées, dénoncées avec acharnement, peintes des couleurs les plus odieuses, se dévouent de nouveau à de pareilles mortifications ? Leurs délateurs sont méprisables ; à la bonne heure ; mais des ames un peu sensibles redoutent ce qui les blesse de telle main que le trait parte. La vérité elle-même ne referme jamais entiérement les playes que fait la calomnie. Ce sera chez moi, si vous voulés encore, un sentiment de faiblesse ; mais j'ai cette faiblesse & je ne la troquerais point contre l'intrépidité de ceux auxquels rien ne fait baisser le front.

Et si cette crainte n'est pas faite pour nous retenir ; si, pour m'asservir un

moment à la cruelle opinion que vous voulés donner de nous, la ſeule idée du gain *perfas & nefas* ſe préſentait à nos yeux; des conſidérations priſes dans cette même avidité ſuppoſée, ne ſeraient-elles pas capables de nous arrêter?

Des hommes qui ont quelque expérience, quelque connaiſſance de l'état actuel des choſes, ſeront-ils bien curieux de s'embarquer? Plus ils ſont attachés à leurs intérêts, plus ils devront trembler au ſeul mot de guerre; & je vous prédis moi qu'aucun homme ſenſé, inſtruit de la matiére, ſolvable & connu ne ſe chargera du ſervice des Armées par entrepriſe: que par conſéquent, à moins que le gouvernement ne s'en rapporte aux premiers venus, qu'une confiance aveugle précipiterait dans le gouffre, il faudra régir; il faudra faire les fonds quelqu'onéreuſe que ſoit la maniére de ſe les procurer. Que ſi la difficulté s'apperçoit dès la premiére campagne,

elle ſera bien plus grande la ſeconde ; & peut-être inſurmontable la troiſiéme, & qu'alors on jugera ſi le bénéfice que font des Entrepreneurs, bénéfice qui maintient un crédit utile à l'Etat, n'eſt pas un ſacrifice préférable à de bien plus grands, faits en pure perte. On reconnaîtra peut-être que ce bénéfice renfermé dans de juſtes bornes, réſultant, non des déprédations & des horreurs que votre plume charitable trace ſi élégamment, mais de l'induſtrie, de la prévoyance, des reſſources & de la bonne réputation des adminiſtrateurs, n'eſt pas un vol fait à la nation, mais le juſte ſalaire du travail, & loin de ruiner l'Etat peut lui épargner des dépenſes bien plus intéreſſantes & plus accablantes par les conſéquences ultérieures qu'elles doivent entraîner.

» Quelque certain qu'il ſoit qu'une » régie bien adminiſtrée ſerait plus » avantageuſe à l'Etat qu'une entre- » priſe ; quelqu'honnêtement conduite » qu'elle puiſſe être, on ſera donc

» contraint de se servir de cette der-
» niére voye.

L'auteur suppose ici que le Roi pourra traiter quand il voudra ; mais je prétens le contraire. En tout cas, il pourrait nous arriver ce qui est réellement arrivé aux Anglais de l'Armée du Prince Ferdinand ; & la nécessité des traités les plus désavantageux justifiera ce que j'avance. Les Anglais ont trouvé dans leur constitution les moyens de faire face aux dépenses les plus éxorbitantes ; les trouverons-nous dans la nôtre ? Voilà la grande question.

» Pour que cela ne fut pas, continue
» l'auteur, il aurait fallu à la paix, en
» détruisant la compagnie des vivres,
» avoir calculé les moyens de la rem-
» placer. Il aurait fallu en même-tems
» qu'on l'a détruite assigner des fonds
» annuels & plus que suffisans, aux
» dépenses de la fourniture des trou-
» pes, afin de former de ces excédans
» des réserves pour le tems de la

» guerre, & pour rembourſer des
» emprunts par annuités qu'on aurait
» faits alors ſur la caiſſe de la régie.

Ce plan était-il bien pratiquable ?

Pour en juger il faut

1°. Se reporter au moment où la paix a été faite.

2°. Admettre que la régie aurait fait des économies.

3°. Examiner de quel objet elles auraient pu être en les admettant, & les reſſources qu'elles auraient préparées pour la guerre.

Perſonne n'ignore, ou du moins tout le monde croit ſavoir, que nos finances étaient très-épuiſées à la fin de la dernière guerre. Les dettes immenſes à liquider ; les opérations faites alors pour y ſubvenir ; celles faites depuis, preſque ſans interruption pour remplir les vuides antécédents ; la réduction des effets créés le moment d'auparavant ; tout nous engage à croire qu'on n'était pas en état, à beaucoup près, d'aſſigner à tel ou tel

département au-delà du montant des dépenſes du ſervice courant, pour le mettre en état de faire des économies appliquables à des opérations futures. Ainſi la poſition de fait aurait rendu le moyen inadmiſſible. Les Miniſtres avaient bien de la peine à ſe faire aſſigner l'éxact nécéſſaire par la finance ; & , conſommant au-delà, ils ont fait de nouvelles dettes.

Mais ſuppoſons pour un moment que celui de la guerre fut parvenu à ſe faire aſſigner deux millions pour les vivres, de plus que ce qu'ils auraient réellement coûté ; & que, reſpectant religieuſement ce dépôt, il eût économiſé en ſix ans douze millions ; ſe perſuadera-t-on facilement qu'un beſoin extraordinaire ſurvenant, ſoit dans ſon département, ſoit dans tout autre, le Miniſtre de la finance, embarraſſé d'y pourvoir, eut regardé cette réſerve comme ſacrée parce qu'il pouvoit ſurvenir une guerre quelques années après ? Croira-t-on qu'obligé de faire

journellement des opérations très-fâcheuſes, il en eut imaginé de nouvelles, toujours plus difficiles à meſure qu'elles ſe multiplient, pour conſerver une reſſource éloignée ? Il faut, pour employer de ſemblables moyens, que toutes les parties ſoient dans une ſorte d'aiſance ; que les événemens imprévus ne puiſſent pas déranger le plan ; & qu'enfin la machine générale ſe trouve dans une ſituation où nous ne pouvons pas ſuppoſer qu'elle fut alors.

Le ſervice des vivres était particuliérement dans le cas d'être moins aidé qu'un autre par des ſacrifices ſuperflus pour le moment.

Avant la guerre, la retenue des deux ſous par jour faite au ſoldat ſur ſon prêt avait preſque toujours ſuffi à la dépenſe de ſon pain ; & , en tout cas, il n'avait fallu qu'y ajouter très-peu de fonds extraordinaires dans les années de récoltes médiocres ou mauvaiſes.

Mais depuis 1764 (époque de la nouvelle légiſlation ſur les bleds) le

prix de cette denrée avait pris une telle faveur que celui du pain du soldat avait dû augmenter en proportion comme celui de tous les autres consommateurs. Il fallait donc nécéssairement faire des fonds extraordinaires de plus pour cet objet ; il fallait accorder des supplémens de solde aux troupes répanduës dans le plat pays & qui ne consommaient pas de pain de munition. La finance chargée de cette plus valuë, inusitée & incommode par son objet, n'eut été certainement que moins disposée à fournir encore au-delà, dans la seule vüe de procurer au Ministre de la guerre de quoi faire des réserves.

Donc, quand l'idée eut été bonne en elle-même, elle eût été impossible à réaliser.

En en admettant cependant la possibilité, elle pouvait être mise en usage sans détruire les compagnies en tems de paix, & ce préalable suppose nécéssairement, dans le sistême de

l'auteur, que la régie doit produire des économies. A cet égard, c'eſt à l'éxpérience même que j'en appelle. Cette régie a eu lieu depuis le premier janvier 1765 juſqu'au premier janvier 1772. Que l'on compare, & l'on jugera après.

Vous traiterés, Monſieur, cette propoſition de paradoxe, d'abſurdité; je le ſais bien; il ne vous faut qu'un mot, à vous, pour trancher la difficulté. Vous avez dit, *qu'en régie le Roi en ſerait quitte pour des appointemens* & cela vous paraît ſans réplique; auſſi ce n'eſt pas vous que je veux convaincre en ce moment, c'eſt mon auteur dont j'eſtime le ſuffrage.

Je répete donc, pour lui, qu'il eſt poſſible qu'une régie ne trouve pas de bénéfice où des Entrepreneurs en doivent trouver.

Pourquoi la régie établie en 1765 a-t-elle ceſſé en 1772? C'eſt parce que les magazins s'épuiſaient ſuccéſſivement de tout, & que les fonds faits

par la finance, non-ſeulement ne ſuffiſaient pas aux remplacemens, mais encore n'étaient pas faits en aſſez grande quantité à la fois pour profiter des veines paſſagères favorables aux achats : de maniére qu'en vivant, pour ainſi dire, au jour le jour, ou l'on ſupportait l'éffet des renchériſſemens, ou, pour ne pas acheter trop cher, on conſommait d'autant les approviſionnemens de précaution que le Roi réſervait toujours alors ſur ſes frontiéres pour ſubvenir à des beſoins imprévus.

Pourquoi la régie peut-elle ne pas être profitable au Roi quand l'entrepriſe l'eſt aux Entrepreneurs ? C'eſt parce que, dans une entrepriſe de ce genre, tout l'avantage conſiſte à ſaiſir le moment ; à s'approviſionner de ſorte qu'on puiſſe laiſſer tranquilement paſſer les criſes de cherté ; à ne point croiſer alors les achats du peuple qui en ſouffrirait d'avantage ; à l'aider même pour ramener une ſorte d'équilibre

entre ſes facultés & la nécéſſité impérieuſe d'avoir du pain; à le déſintéreſſer en quelque ſorte pour que ſa concurrence n'occaſionne pas de ces ſurhauſſemens de prix extrêmes dont les inconvéniens deviennent incalculables. Mais tout cela ne peut ſe faire qu'avec des fonds tout prêts ou un crédit ſûr ; enfin avec une machine montée de telle ſorte que la circonſtance n'échappe jamais. Car s'il faut avertir lors qu'on la prévoit; demander des fonds pour en profiter ; que le Miniſtre de la guerre les obtienne de celui de la finance &c. Avant que ces caſcades ayent amené l'argent nécéſſaire (s'il éxiſte libre dans le tréſor du Prince) le bled pourra être renchéri , & l'opération manquée. Voilà l'hiſtoire d'une régie des vivres: le bon ſens le veut & l'expérience l'a prouvé , comme elle le prouvera toujours (*a*).

Toutes les fois qu'il éxiſtera une

(*a*) Voyez la Note à la fin de cette lettre.

proportion très-aiſée à établir (je parle des vivres de garniſons) entre le prix des traités & celui du pain que mangent les peuples, le Roi ne gagnera rien à régir; mais le Munitionnaire pourra gagner parce qu'il ferait un mal-adroit s'il ſubiſſait, comme le peuple, les révolutions du prix des grains. Il fera donc un bénéfice que le Roi ne ferait pas, & ce bénéfice ſera d'autant plus légitime qu'il ne peut provenir que du ſoin & des moyens de profiter des inſtans où la denrée eſt à moindre prix, & que par conſéquent l'intérêt du Munitionnaire eſt toujours lié à celui du peuple, au lieu que la régie, achetant dans tous les tems, ſera ſouvent forcée à le contrecarrer.

La régie des vivres n'eſt donc qu'une idée ſpécieuſe toutes les fois que l'état des finances ne permettra pas que le gouvernement faſſe ce que fait une compagnie accréditée, & toutes les fois qu'on ſuppoſera (comme

on doit toujours le ſuppoſer) que le Roi ne ſera pas ſervi par des hommes, qui n'ont pas un intérêt immédiat, comme des Entrepreneurs immédiatement intéréſſés ſe ſervent eux-mêmes. Tous les objets qui intéréſſent les affaires du Roi ne ſont pas ſuſceptibles du même genre d'adminiſtration, & il ne faut pas confondre ceux qui conſiſtent, par éxemple, dans une recette pure & ſimple avec une fourniture dont la matiére dépend pour le prix de la pluye ou du beau tems, de l'événement de nos récoltes, ſouvent de celles faites chez d'autres peuples; quelquefois des ſpéculations d'un nouveau miniſtère, enfin des ſimples diſpoſitions d'un arrêt du Conſeil, & ſur-tout de la faculté de ſaiſir tous les momens favorables pour faire des combinaiſons utiles. Celles qui tiennent de la nature du commerce ſeraient rarement profitables entre les mains d'un régiſſeur & c'eſt préciſément l'eſpéce dont il s'agit ici.

Mais en admettant comme je l'ai fait (ſans en convenir) la poſſibilité de faire, en tems de paix, pour le ſervice des vivres, des réſerves de fonds deſtinées au ſervice futur des Armées; en ſuppoſant encore, avec l'auteur, que la régie pendant la paix fut plus économique que les entrepriſes, il faudrait qu'une paix fut très-longue pour procurer des reſſources intéréſſantes, tant il y a de diſproportion entre le prix du pain fourni à un certain nombre de troupes dans les garniſons du Royaume, & le prix du pain qui doit ſuivre une Armée ſouvent à cent ou deux cens lieües des frontiéres, pendant pluſieurs campagnes. Et d'ailleurs pourrait-on ſe flatter qu'au moment d'uſer de cette reſſource (bientôt épuiſée ſi elle était pratiquable) des annuités ſur la caiſſe de la régie trouvaſſent plus de faveur en tems de guerre que toutes les autres eſpéces d'éffets royaux? N'eſt-ce la même garantie, la même hypotéque?

hypotéque ? La caiſſe d'une régie des vivres s'aquérerait-elle plus de crédit que l'Etat même dont tous les revenus ſont affectés aux emprunts publics ? Quand le crédit de l'Etat facilitera les opérations dans un genre, il rendra celles d'un autre genre également faciles ; mais ſi, comme le dit mon auteur, toutes les bourſes, ouvertes pour des particuliers connus, ſe referment au nom ſacré du Roi, il ne ſera pas plus aiſé d'y puiſer pour le ſervice des vivres que pour tout autre.

» Il aurait fallu jetter à l'avance » ſur tous les points les fondemens » de cette nouvelle adminiſtration ; » chercher dans les débris de la com» pagnie les ſujets les plus capables » afin de les y attacher ; méditer com» ment, en tirant de cette régie le » plus grand parti poſſible, on créé» rait à la premiére guerre un ſiſtême » de ſubſiſtances moins compliqué » & plus ſubordonné aux opérations » militaires. . . .

Ce que j'ai dit ſur le précédent paragraphe me parait répondre à celui-ci. Les derniers mots annoncent des obſervations d'un autre genre & qui ſont bien moins de mon reſſort. L'auteur va faire voir combien le ſiſtême actuel de ſubſiſtances contrarie les opérations de nos Armées. C'eſt un militaire qui parle & qui parait avoir bien vu tout ce qu'il a vu : s'il était bien jeune encore lors de nos derniéres campagnes, il y a lieu de croire que les objets l'ont frapé de bonne heure de la maniére la plus juſte, & qu'il a pu bien juger avant les ſecours que le commun des hommes ne reçoit que de l'éxpérience & de la maturité. Il a d'ailleurs aſſez recherché, aſſez étudié, aſſez réfléchi ſur ſon art ; il a puiſé dans de ſi bonnes ſources, qu'il indique lui-même, les notions qui lui ont été tranſmiſes, qu'il ne ſiérait pas à un homme de mon état de diſcuter avec lui ſur ce qui eſt trop immédiatement relatif

aux opérations militaires. Je ne me permettrai donc que peu d'obſervations ſur cette partie, & ce ne ſera que ſur les objets qui auront une connéxité abſoluë avec la matiére que je dois connaître & qui fait celle de cette lettre.

» Depuis qu'en France les détails » de ſubſiſtance des Armées ne ſont » plus entre les mains des militaires » & qu'ils forment en quelque ſorte, » une branche particuliére de con- » naiſſances, les militaires ne les » étudient pas. A peine nommerait- » on dix officiers qui connuſſent les » ouvrages qui en traitent. Pourquoi » les étudier, dit-on? N'y a-t-il pas » des Munitionnaires? D'un autre » côté ces derniers, flattés en ſécret » de ſe voir initiés aux miſtères des » opérations & les faiſant, à quelques » égards, dépendre d'eux, ne man- » quent pas de jetter des ténébres ſur » tous ces détails. La pratique & la » combinaiſon de ces détails compo-

» sent, sans doute, une science; mais
» ils en éxagèrent l'importance & la
» difficulté ; ils la surchargent de
» calculs. Ils s'environnent d'écritu-
» res. Tout cet appareil en impose
» aux hommes qui ne perçent pas la
» surface des choses.

Ce qui a dû augmenter en France, comme par-tout ailleurs, l'importance de cette administration c'est la composition des Armées devenuës bien plus considérables que celles qui décidaient autrefois du sort d'une guerre. Il s'ensuit nécéssairement plus de difficultés à les faire subsister ; le besoin d'employer plus de monde à diriger toutes les opérations du service ; des approvisionnemens & des précautions plus multipliées pour l'assurer ; plus d'équipages pour le transport des matiéres & du pain ; plus de travail pour y maintenir l'ordre si nécéssaire quand il est question de compter d'une fourniture très-étenduë, avec les troupes, avec

le Roi, avec ſoi-même.

En telles mains que réſide cette adminiſtration les détails en augmenteront avec l'augmentation des troupes qu'il y aura à nourrir; & s'il faut une file de chariots de deux lieües à la ſuite d'une Armée de cent mille hommes, cela ſera fort incommode, ſans doute, mais ce ne ſera la faute de perſonne. Il faudra de même le double d'équipages pour mener le double d'artillerie &c.

S'il était vrai que, pour éxagérer la difficulté, le Munitionnaire *ſurchargeât la beſogne de calculs*, *s'enveloppât d'écritures*, & qu'il mit enfin un peu de charlataniſme, *pour en impoſer aux hommes qui ne perçent pas la ſurface des choſes*, il ferait à peu près ce qu'on fait dans tous les états; mais ce n'eſt pas ici un fait prouvé. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'il ne peut multiplier les écritures & les calculs qu'à ſes dépens, & qu'il eſt par conſéquent vraiſemblable qu'il ne fait à cet égard

que ce qu'il croit indiſpenſable.

J'ignore ſi le militaire a jamais eu le ſoin de pourvoir aux ſubſiſtances dans nos Armées ; j'ignore ſi l'ayant eu, il régiſſait ou faiſait des marchés; je ne ſais pas plus ſi, dans ce dernier cas, ces marchés étaient par comparaiſon plus ou moins onéreux que les nôtres ; mais ce que je crois de toute vérité, c'eſt qu'il faut des moyens ſuffiſans à tous les hommes pour arriver au même but : que la ſuppoſition d'un régiſſeur, militaire ou autre, en les ſuppoſant également inſtruits, éxigera les mêmes reſſources dans les facultés actuelles du gouvernement; que dans toutes les hypothèſes poſſibles, ce ſera toujours le choix des hommes qui fera le ſuccès & que par conſéquent, ceux qui auront le plus d'habitude de cette adminiſtration, à égalité de talens, ſeront toujours préférables.

Je n'ai pas la ſottiſe de croire qu'il n'éxiſtât que dans les compagnies des

vivres de ces hommes capables de conduire ce ſervice. Dans le militaire, infiniment nombreux, que des officiers faſſent leur étude des détails relatifs à cette partie il devra s'en former ſans doute qui deviendront en état de la diriger. Ce qui eſt à la portée d'un être raiſonnable, eſt à la portée d'un autre; mais une fois à la tête du ſervice d'une Armée, comme régiſſeur, j'avoüe que je ne vois à un militaire aucun avantage ſur quelqu'un qui ne l'eſt pas.

„ Un officier général cependant „ arrive au commandement des Ar- „ mées. Il croit ce qu'il n'a pas étudié „ un labyrinthe. Il demande au Mu- „ nitionnaire des réſultats relatifs aux „ opérations qu'il médite; mais dans „ le fonds celui-ci reſtant maître des „ détails, y étant ſeul initié, demeure „ deſpotique dans ſa partie.

Il ſerait plus à deſirer, qu'on ne peut croire, pour le Munitionnaire chargé du ſervice d'une Armée, que

le Général ou le Maréchal général des logis, à qui les détails relatifs à la ſubſiſtance ſont ſouvent confiés, fuſſent très-inſtruits de tous ceux qui concernent cette partie. On ne demanderait pas à ce Munitionnaire des choſes ſouvent impoſſibles, ou l'on ſe rendrait à la démonſtration plus facilement, & l'on ne lui imputerait pas le défaut de ſuccès d'un projet.

Je ne ſaurais à ce ſujet me refuſer à rapporter une anecdote de la guerre derniére. Je la tiens d'un militaire du plus haut rang & du plus grand mérite qui la reconnaîtra, ſi jamais il me lit.

Le Général qui commandait ordonne au Munitionnaire de faire trouver tel jour à tel endroit une quantité très-conſidérable de pain. Le Munitionnaire lui repréſente que cela eſt abſolument impoſſible; que les travaux des vivres ſont reſtés, par ſes ordres, à tant de lieües en arrière de l'Armée; qu'il faut tant

d'heures pour que l'ordre arrive; tant de tems pour faire le chargement, tant de jours pour la route &c. Ce calcul, qui n'était pas trop fufceptible de contradiction, excita la colère du Général qui fe récria fur les difficultés qu'il rencontrait de la part des fubfiftances dans l'éxécution de fes projets; enfin il tonna & menaça devant nombre de perfonnes de façon que le pauvre Munitionnaire gagna la porte en reculant, toujours comptant par fes doigts le nombre de jours nécéffaires pour l'opération, & n'en trouvant pas la moitié d'un à rabattre. Survient un officier général; il entend la difpute & fe fait fort d'éxécuter la demande fi l'on veut lui donner quelques détachemens & carte blanche. On le trouve charmant; on lui donne fur le champ les détachemens; il part; ramène au bout de quelques jours quelques centaines de pains du plus mauvais pompernic, après avoir fait fuir les habitans à

quelques lieües à la ronde & causé force dégât.

De semblables débats, toujours interprêtés défavorablement pour le Munitionnaire, ne sont pas fréquens lorsque ceux qui commandent sont instruits comme le desirerait très-justement mon auteur. Rien de plus décourageant, de plus fâcheux, de plus embarrassant que d'avoir à éxécuter les ordres de quelqu'un qui ne sait pas calculer la possibilité de ce qu'il ordonne.

Au reste, dans le fait que je viens de citer, je crois très-fort que l'ordre donné publiquement était une ruse de guerre, & que la colère était factice. Le Général voulait, à coup sûr, faire courir & répandre le bruit d'une marche qui ne devait pas avoir, & qui n'eut pas lieu effectivement. Mais les témoins qui n'étaient pas dans le sécret ne manquèrent pas, sans doute, d'imputer au Munitionnaire le défaut du succès que cette marche devait

procurer. L'un dit qu'il ne voulait pas créver ſes chevaux ; l'autre qu'il n'avait pas de pain préparé. Que ſais-je ? Mais ce que je ſais bien c'eſt que de tels propos circulent ; perſuadent ceux qui n'approfondiſſent pas, ſont recueillis avidement par la méchanceté & l'envie ; font fortune & s'impriment.

Quand on ſoupçonne les hommes de ne pas remplir les devoirs de leur état, il faut leur ſuppoſer des motifs. Celui de l'intérêt me dira-t-on. Ainſi toutes les fois que l'intérêt du Munitionnaire ſera compromis, il oppoſera des difficultés aux deſſeins du Général.

Mais n'éxiſte-t-il donc aucun autre intérêt prédominant chez ceux qui n'ont pas préciſément une ame de boüe ?

Eſt-il indifférent pour un homme honnêtement né, qui ſe trouve chargé d'une adminiſtration imporante, que les généraux, les troupes lui donnent

des éloges ou le méprisent ? Ne court-il aucun risque en opposant aux volontés du commandant d'une Armée des difficultés qui n'éxistent pas ? Seroit-il insensible à la satisfaction de pouvoir se dire à lui-même qu'il a contribué à des succès ? J'en appélle à mon auteur lui-même ; est-ce là l'opinion que les Munitionnaires ont donnée d'eux pendant la derniére guerre ? Calculaient-ils la dépense quand d'eux-mêmes & sans ordres, à force de multiplier les précautions, & quadruplant les moyens pour se rencontrer avec les événemens, dans toutes les suppositions possibles, ils faisaient des choses qu'à peine on croyait faisables aprés l'éxécution.

„ Il demande à la Cour la moitié „ plus d'équipages de vivres qu'il „ n'en faudrait afin de mieux assurer „ son service. Peu lui importe que „ cette multiplicité d'attirails double „ les embarras & appésantisse l'Ar- „ mée.

Il y a une proportion connuë & facile à calculer entre le nombre de caiſſons des vivres & le nombre de troupes dont l'Armée eſt compoſée, & loin que cette proportion ſoit éxcédée, la quantité de voitures des vivres eſt ſouvent inſuffiſante, parce que ſouvent auſſi les diſpoſitions du Général laiſſent les travaux où ſe fabrique le pain à des diſtances plus éloignées que celles qui ont ſervi de baze au calcul; auſſi, dans la guerre derniére, le Roi fut-il obligé de traiter particuliérement avec des Entrepreneurs du Brabant pour une certaine quantité d'équipages, indépendamment de ceux dont le Munitionnaire avait demandé la levée. Il avait par conſéquent porté cette demande plutôt trop bas que trop haut. Si l'on objectait que les équipages du Brabant furent ſoudoyés inutilement dans la ſeule vüe de ſoulager les ſiens, je répondrais qu'en tout cas, l'objet fut mal rempli; car il a acheté vingt-deux

mille chevaux dans le courant de la guerre dont il lui reſtait à la paix environ trois mille bien ruinés. Quand on a fait ces campagnes, qu'on connaît la nature des chemins du pays ou était le théâtre de la guerre, qu'on ſe rappelle les mouvemens de nos Armées, les ſaiſons pendant leſquelles elles ont agi, enfin les évévemens qu'elles ont éſſuyés, cela ne cauſe aucune ſurpriſe.

Il faut que je relévé ici, Monſieur, une erreur bien éſſentielle de mon auteur. Il a mis à cet endroit la note ſuivante.

„ Dans les différens marchés d'en- „ trepriſes que le gouvernement a „ paſſés avec des compagnies de vi- „ vres, l'achat des attirails & équi- „ pages a toujours été au compte du „ Roi : il en a été de même des pertes „ de magazins, des enlévemens de „ convois, des déchets ou accidens „ des matiéres brutes ou employées, „ quand ces déchets ont été occa-

„ ſionnés par les marches de l'Armée.
„ Cela poſé, il faut que les compagnies
„ ſoient bien mal adminiſtrées, ſi elles
„ ne font pas des gains conſidérables,
„ & l'on voit ce que le Roi gagnerait
„ à faire la fourniture entiére des ſub-
„ ſiſtances à ſon compte, puiſqu'il a
„ déjà à ſa charge toutes les dépenſes
„ de formation d'équipages & d'éta-
„ bliſſemens, & non-valeurs, d'accidens
„ & de déchets.

On a trompé l'auteur. Les renſeignemens qui lui ont ſervi à la fabrication de cette note étaient abſolument faux. Il s'en ſerait convaincu s'il eut eu ſous les yeux un marché des vivres de campagne.

Le Roi traite avec l'Entrepreneur de la ſolde ſeulement qui lui eſt payée par cheval, & il traite pour un certain nombre de chevaux.

Si, par éxemple, on veut mettre ſur pied huit mille chevaux, ou deux mille chariots attelés de quatre chavaux, le Roi promet deux livres dix

ſols, trois livres, ou trois livres dix ſols par jour pour chaque cheval ſuivant le pays où doit être le théâtre de la guerre.

Au moyen de cette ſolde fixée, le Munitionnaire achéte *à ſes dépens* les huit mille chevaux; fait faire *à ſes frais* les deux mille caiſſons, les harnais, uſtenſiles &c. en dépendans; les remplace, les entretient, ainſi que tous les employés, charretiers, maréchaux, ſelliers, bourreliers &c. nécéſſairement attachés à ces équipages.

Il y a plus; c'eſt que la ſolde n'eſt payée que depuis le commencement juſqu'à la fin de la campagne, & que les équipages en quartier d'hiver ſont entiérement à la charge de l'Entrepreneur.

Cependant, comme il ne peut pas achéter ſes chevaux le même jour, que par conſéquent il les a ſucceſſivement à ſes dépens bien avant que la totalité ſoit raſſemblée, qu'enfin on ne lui paye, ainſi que je viens de le dire, aucune ſolde

ſolde d'hiver pour les chevaux licentiés à la fin de la campagne, le Roi lui alloüe trois ſemaines ou un mois de ſolde avant la revuë d'aſſemblée, & autant après la revuë de licentiément.

Il eſt très-vrai que le Roi eſt tenu d'indemniſer l'Entrepreneur des pertes de magazins, des enlévemens de convois, & cela ne peut pas être autrement. Si les ennemis s'emparent des matiéres non-conſommées, des chevaux & des charriots du Munitionnaire, ces pertes peuvent-elles le concerner ? Il traite pour la quantité de rations de pain qu'il fournira & pour le nombre de chevaux qui, étant au ſervice, lui rapporteront une ſolde. Dans le prix qu'il a fait, entrent celui de la matiére & celui de la main d'œuvre ; mais le bled ou la farine dont l'ennemi s'empare ne produiſent pas de rations de pain dans ſes comptes ; il faut une pareille quantité de nouveaux bleds ou de nouvelles farines pour fabriquer le pain qui ſerait provenu de ces ma-

tiéres enlevées. Cependant on n'a calculé, pour établir le prix de la ration, que ſur la quantité ſimple de matiéres & non ſur une double. Pouvait-on ſtatuer que ces matiéres ſeraient enlevées une, deux, trois fois, ou point du tout pendant une campagne ? Ce qui eſt enlevé, n'eſt-ce pas une fourniture déjà faite ? Le Munitionnaire peut-il la faire gratuitement ?

Il eſt ſenſible que les cas de perte par force majeure ne peuvent être ſupportées que par le Souverain. Il les ſupporterait de même s'il régiſſait. Cela ne ſaurait faire l'objet d'une diſcution ſérieuſe.

Mais en même-tems que l'auteur a dit, avec vérité, que les pertes de magazins, ou enlévemens de convois étaient au compte de Sa Majeſté. Il s'eſt exprimé moins éxactement quand il a dit ; *qu'il en était de même des déchets ou accidens des matiéres brutes ou employées, quand ces déchets ont été occaſionnés par les marches de l'Armée.*

Tous les accidens occaſionnés par la force majeure ſont au compte du Roi, & doivent y être, comme je viens de le dire.

Ainſi ; que l'ennemi s'empare des effets ; que des bâtimens qui porteront des matiéres faſſent naufrage ; que le Général ordonne une fabrication de pain dans un établiſſement, & que ce pain n'y ſoit pas conſommé parce qu'une marche ſubite en aura éloigné l'Armée, le Roi doit indemnité ; mais les déchets journaliers, les accidens qui n'ont point des cauſes de cette nature ſont tous au compte du Munitionnaire, & ils montent fort haut ſur une fourniture conſidérable comme eſt celle d'une Armée nombreuſe.

Je reprens la ſuite de l'ouvrage cité.

» Il multiplie à chaque pas les magazins, les établiſſemens. Tous ces » établiſſemens ne ſe font pas aux frais » de la compagnie.

Non, les conſtructions de fours ; mais le Munitionnaire n'en fait aucune

ſans ordre par écrit, & qu'en conſéquence des diſpoſitions du Général. Pourquoi, au ſurplus, ſuppoſer qu'il prenne plaiſir à multiplier les établiſſemens au-delà du beſoin, puiſque ce ne peut être qu'à ſes frais & qu'il lui faut des employés & des boullangers ſuperflus à proportion?

» S'ils ſont pris, c'eſt au compte du
» Roi; s'ils ne le ſont pas, il a des
» précautions ſur tous les points; il ne
» peut être fait à l'Armée aucun mou-
» vement qui le prenne au dépourvu;
» & c'eſt ce qu'on appelle à l'Armée
» un ſervice brillant & que le Général
» comble d'éloges.

Tant qu'on ne ſuppoſera au Munitionnaire que de pareils motifs, je ne crois pas avoir à le juſtifier; ce que j'ai dit plus haut prouve, au contraire, que je fais conſiſter ſon principal mérite, ſa principale utilité à n'être jamais pris au dépourvu. Le Général ni l'Armée ne lui ſauront mauvais gré d'avoir procuré des facilités & des reſſources

inattenduës, en cas d'événemens imprévus, ſoit favorables ſoit funeſtes.

Mais un bon régiſſeur ne devrait-il pas penſer de même ?

S'il veut un peu travailler pour ſa gloire & faire *ce qu'on appelle un ſervice brillant* il ſera encore moins retenu que le Munitionnaire. Il riſque moins ; car, quoi qu'en diſe mon auteur, les pertes ſupportées, même par le Roi, font toujours ſouffrir l'Entrepreneur puiſque c'eſt ſur lui que tombe le poids des avances d'argent à faire pour le remplacement de ce qui eſt perdu, & qu'il ne peut doubler les précautions ſans augmenter le nombre des agens. Au contraire le régiſſeur n'a aucune avance à faire, n'a aucun employé à ſa charge ; il peut donc hazarder d'avantage ; multiplier d'avantage encore les établiſſemens, s'inquiéter encore moins des riſques qu'ils courent de la part de l'ennémi.

De deux hommes que l'on ſuppoſe tendre au même but & chercher à

mériter de la réputation & des éloges, lequel des deux fera le plus de ſacrifices ? N'eſt-ce pas celui auquel ces ſacrifices ne ſont jamais onéreux ?

» Ici il ſuppoſera des difficultés pour » avoir le mérite de les vaincre. Là » il fera pencher le Général vers une » opération dont le réſultat ſera com» mode & avantageux à ſes propres » diſpoſitions. Preſque toujours faute » de calculer l'enſemble des opéra» tions, faute à cet égard de lumiéres » qu'il ne peut avoir, il regardera ſes » vivres comme le principal & ils ne » ſont que l'acceſſoire.

Les vivres ſont le principal pour l'homme chargé de ce ſervice. Pour le Général ils peuvent être un accéſſoire ; mais tant que les Armées n'auront pas trouvé le ſécret de ſubſiſter autrement, cet accéſſoire eſt de nature à ne pouvoir être écarté comme bien d'autres.

Qu'une Armée prime l'ennemi dans un pays abondant & ouvert, elle pourra

commencer de grandes opérations avec de faibles précautions de ſubſiſtances; mais dans la ſuppoſition contraire, ſi l'énnemi l'a dévancée, s'il diſpute le terrein, s'il en enléve le grain pour le renvoyer dans des places fortes ou ſur ſes derriéres dans le deſſein de s'y replier; la premiére Armée dont je parle trouvera les reſſources locales évanouies & ſera forcément arrêtée par la nécéſſité d'augmenter ſes propres moyens.

Il ne ſuffit même pas de ſe trouver dans un pays où il y a du grain, comme je le dirai plus loin à l'occaſion d'un éxemple rapporté par l'auteur, & je prouverai peut-être, que, s'il eſt poſſible de ſubſiſter des denrées du pays à portée du théâtre de la guerre, cela eſt plus facile la ſeconde campagne que la premiére.

En attendant, il me ſemble qu'on peut admettre en principes.

1°. Que les ſubſiſtances doivent d'abord être apportées des pays dont

on diſpoſe, entrepoſées & tirées enſuite de proche en proche.

2°. Que les reſſources ultérieures ne peuvent dans aucun cas être regardées que comme caſuelles, tandis que la certitude de la ſubſiſtance eſt de première néceſſité.

Ces deux points convenus, eſt-il étonnant que les opérations militaires ſoient ſouvent ſubordonnées à la poſſibilité ou à l'impoſſibilité de nourrir une Armée ?

Je conçois très-bien qu'il n'y a pas de Général qui n'ait eu occaſion de dire plus d'une fois en ſa vie : » Ah! Si » je pouvais faire ſubſiſter mon Armée » dans tel point, l'y porter dans tant » de jours & faire ſuivre ſon pain !... » &c.....

Mais ce ſont des ſouhaits qui ne prouvent rien, & autant valait-il ſouhaiter que le ſoldat put vivre ſans manger : parce qu'il eſt en tout une meſure de poſſibilité que l'humanité atteint rarement & ne peut jamais outre-paſſer.

» Comment le Munitionnaire, au
» reste, pourrait-il calculer comme le
» Général. 1°. Il est simple qu'il n'en
» ait pas les talens, & que par consé-
» quent le Général & lui n'ayent pas
» les mêmes idées.

Je ne crois pas que jamais le Munitionnaire ait voulu opposer ses calculs militaires à ceux du Général. Cela eut été aussi déplacé que mal reçu. Les calculs du Munitionnaire sont tous intérieurs. Il doit en faire, sans doute, pour n'être pas pris au dépourvu; car, encore un coup, ce n'est qu'avec ce desir qu'il peut se rendre vraiment utile. Ainsi l'Armée prend aujourd'hui telle position. Le Munitionnaire se dira à lui-même; elle peut séjourner, elle peut repartir demain ou après, marcher en avant; prendre à droite ou à gauche. Dans ces différentes suppositions voyons comment je ferai si l'on me demande ou une distribution entiére pour quatre jours, ou s'il est seulement question d'en faire une moindre pour

faciliter un mouvement rapide. Il fait ſon thême de toutes les façons & tient ſes ordres tout prêts, de maniére que dès qu'il en reçoit lui-même, il n'a qu'à choiſir ceux qu'il eſt queſtion de faire mettre à éxécution. Il ne faut pour cela avoir ni les talens militaires, ni les lumiéres du Général; mais il faut avoir celles de ſon métier. Le Général pourra faire des diſpoſitions différentes de celles que le Munitionnaire avait prévues; mais, à coup ſûr, les difficultés, s'il en trouve, ſeront moins grandes que vis-à-vis d'un homme qui n'aurait rien prévu du tout.

» 2°. Ses ſuccès ſont indépendans » de ceux du Général. La campagne » peut fort bien avoir été manquée » & le ſervice du Munitionnaire très-» éxact. Il y a mieux même. Plus les » opérations de la campagne auront » été timides, moins on aura agi, & » plus le ſervice du Munitionnaire aura » été aſſuré. Plus les troupes, qui ne » jugent du mérite du Munitionnaire

» que par l'éxactitude des distributions ;
» & la bonne qualité du pain, lui don-
» neront de louanges.

Sans doute le service du Munitionnaire est plus aisé à remplir dans le cours d'une campagne paisible & timide ; mais est-il naturel de penser qu'elle le devienne plus ou moins par cette seule raison ? Il y a peu de Généraux qui s'en payassent ; disons plus ; on n'oserait pas même la faire soupçonner. Un régisseur serait dans le même cas. Il aurait intérêt à fournir éxactement de bon pain, parce que tout homme qui pense doit desirer qu'on dise qu'il fait bien ce qu'il fait ; mais il ne sera, comme le Munitionnaire, qu'un homme très-médiocre & très-peu jaloux d'être utile, s'il ne sait pas qu'aux Armées, le mieux n'est pas toujours possible, & que ce qu'on doit s'y proposer de plus satisfaisant & de plus honorable est de surmonter toutes les difficultés qui peuvent humainement l'être.

J'ajouterai que les troupes ne s'y

méprennent pas dans les circonſtances véritablement épineuſes. Il y en a eu de cette nature dans la guerre derniére où l'Armée prenant des directions très-imprévuës, le ſoldat, fort inquiet ſi ſon pain pouvait le rencontrer, & jugeant de la difficulté, a témoigné en le voyant la plus grande joie, la reconnaiſſance la plus vraie, ſans éxaminer la qualité ſur laquelle il aurait pu raiſonner dans des momens plus tranquiles.

» Où ſerait donc le mérite plus réél » d'un Munitionnaire? Ce ſerait à tirer » d'un pays le plus grand parti poſſible; » à ſe prêter à pluſieurs marches forcées » conſécutives; à des changemens de » direction imprévus; à des formations » d'établiſſemens rapides. Or toutes ces » circonſtances, combinées dans le » cabinet d'un Général, ſont ignorées » des troupes. Pour atteindre à l'éxé-» cution d'un projet du Général, le » Munitionnaire s'écartera de ſa rou-» tine; vaincra de grandes difficultés; » tirera parti des moyens du pays; par-

» viendra à donner demi-ration dans
» une circonſtance où le Général devait
» craindre de manquer abſolument ;
» ne pourra, peut-être, par des accidens
» qu'il n'aura pu garantir, ſe diſpenſer
» de faire des fournitures de qualité
» tant ſoit peu altérée ; changera l'eſ-
» péce de nourriture, &, de maniére
» ou d'autre, nourrira les troupes. Les
» troupes qui ignorent l'objet du Gé-
» néral, le mérite des difficultés vain-
» cuës, la peine qu'on a euë à leur
» procurer le peu qu'on leur donne,
» ne ſentiront que le beſoin qu'elles
» éprouvent, & ſe plaindront peut-
» être : le Munitionnaire cependant
» aura ſervi avec diſtinction au juge-
» ment du Général & des gens qui cal-
» culent.

Peut-être auſſi les troupes ne ſe plaindraient-elles pas : il y en a eu, comme je viens de le dire, pluſieurs éxemples pendant la guerre derniére : mais cet eſprit de juſtice du moment, les troupes le perdraient bientôt ſi elles avaient des

occaſions trop fréquentes de le mettre en pratique.

Au reſte, le paragraphe que je viens de citer trace en effet les vrais devoirs de tout homme chargé de l'adminiſtration des ſubſiſtances aux Armées, ſoit comme régiſſeur ſoit comme entrepreneur. Mais faut-il le croire incapable de les remplir & ſuppoſer, ou qu'il s'en écartera parce qu'il lui ſerait plus facile de bien faire ſi l'Armée ne faiſait rien, ou que l'Armée ne fera rien uniquement pour lui épargner de la peine & de la dépenſe?

J'aurais, Monſieur, le plus grand tort de faire entendre que mon auteur tire de pareilles conſéquences: je me ſerais même épargné une partie des obſervations précédentes en paſſant tout de ſuite à l'endroit où il dit,

» Il m'a fallu pour faire le tableau
» de tous ces inconvéniens ne ſuppoſer
» ni un Général excellent, ni un ex-
» céllent Munitionnaire. Des hommes
» pareils ſont rares & ils ne m'auraient

» rien laiſſé à dire. En les ſuppoſant
» l'un & l'autre d'une claſſe inférieure,
» j'ai peint les hommes & les accidens
» auxquels on doit s'attendre ſuivant
» le cours ordinaire des choſes.

C'eſt donc du choix des hommes que mon auteur fait dépendre les bons & les mauvais ſuccès ; & il a grande raiſon. Avec un général médiocre, un intendant médiocre, un régiſſeur ou un munitionnaire médiocres, on fera de médiocre ou de mauvaiſe beſogne : cela n'eſt pas ſuſceptible de contradiction.

Et c'eſt préciſément, Monſieur, ce qui fait que, lorſque chacun de ces individus dans ſon état eſt d'une claſſe ſupérieure, il devient un homme intéréſſant & utile : qu'il peut rendre de grands ſervices ; épargner de grands malheurs, déterminer de grands ſuccès ou du moins y concourir. C'eſt ce qui fait qu'il n'y a que des gens ſans lumiéres, ſans bonne foi qui puiſſent s'acharner à ne peindre un Munitionnaire que

comme un maltôtier & une ſang-ſuë. A Dieu ne plaiſe qu'un orgueil déplacé me faſſe ici ranger ſur la même ligne, comme vous le diriés peut-être, les fonctions ſublimes d'un Général avec celles d'un Munitionnaire, & que je leur attribuë un droit égal à la reconnaiſſance de la nation ; mais je dis qu'elle en doit à tous ceux qui font le mieux poſſible ce qu'ils ont à faire, & qu'il ſuffit que les talens & le zèle du Munitionnaire aient facilité les opérations du Général, qu'ils aient rendu moins funeſtes des événemens fâcheux, qu'ils aient enfin renfermé la dépenſe, qu'il faut bien que le Roi faſſe pour la ſubſiſtance de ſes troupes, dans des bornes qu'on aurait outre-paſſées par tout autre moyen (ſans peut-être arriver au même but d'utilité) pour que ce Munitionnaire oſe prétendre à l'eſtime publique que vous voulés (tant vous êtes équitable !) enlever à tout ce qui porte ce nom.

Je m'apperçois que je viens de parler d'un

d'un être dont mon auteur ni vous ne faites aucune mention; c'eſt l'intendant de l'Armée auquel il faut auſſi n'adjuger ni lumiéres ni probité pour que le Munitionnaire puiſſe impunément commettre les malverſations dont vous ne faites aucune difficulté de l'accuſer. Car cet intendant eſt véritablement l'homme du Roi, le chef de toutes les adminiſtrations. C'eſt avec lui que le Général concerte l'éxécution de ſes plans quant à la partie des ſubſiſtances; c'eſt lui qui ordonne au Munitionnaire; fixe les emplacemens; ſe fait rendre compte de la ſituation des magazins, dirige les opérations des commiſſaires des guerres; arrête toutes les dépenſes &c. Il faut donc que ce ſoit un imbécile ou un homme corrompu pour autoriſer & conſacrer par ſes ordonnances toutes les infamies que vous attribués au ſervice des vivres.

Mais je ſais qu'à vos yeux une ſemblable objection paraîtra futile. Si vous l'euſſiés prévuë, une phraſe fort courte

vous eut tiré d'affaire. Celle-ci, par exemple. *On ſait bien qu'un intendant d'Armée n'ordonne & ne ſigne que ſous la dictée des traitans.* Convenés, Monſieur, que ce petit trait eut aſſez bien figuré dans votre diatribe.

» On voit où je tends (continue » mon auteur) c'eſt à règretter que » nous ayons ſéparé la ſcience des ſub» ſiſtances de la ſcience de la guerre; » qu'elle ne faſſe pas un des objets de » notre étude; que nous en ayons » abandonné les détails à des mains » étrangères. Si les vivres étaient admi» niſtrés au compte du Roi, pourquoi » le Général ne ſerait-il pas lui-même » le Munitionnaire de ſon Armée? » Nourrir l'Armée eſt-il donc un objet » moins important, moins lié aux opé» rations que celui de la camper, de » la faire marcher?

Non, ſans doute; & c'eſt parce que je crois que cet objet eſt important que je ne l'ai pas admis tout à l'heure au rang des *ſimples acceſſoires.* C'eſt en le

considérant comme très-important que je crois utile qu'il y ait des hommes qui s'y consacrent ; des hommes entretenus pendant la paix dans l'habitude de ce service par celui des garnisons. Des hommes attachés, comme on l'est dans tous les états de la vie, à leur profession par des avantages honnêtes; des hommes enfin qu'on n'avilisse pas, dont on ne flétrisse pas l'âme, auxquels on ne manque pas de parole, qu'on ne maltraite pas, qu'on ne laisse pas diffamer, enfin qu'on ne livre pas injustement au mépris quand ils ne l'ont pas mérité.

C'est l'éxpérience de nos jours qui fortifie en moi cette façon de penser. C'est en réfléchissant qu'en 1733 lorsqu'il fut question de mettre en campagne deux Armées françaises, l'une sur le Rhin, & l'autre en Italie, il ne se trouvait plus d'hommes instruits dans ce genre, parce que depuis 1713 on n'avait point vu de guerre & que le pain de munition, qui avait pu être

fourni aux garnisons par intervalles dans cet espace de tems, ne l'avait été que par de petits marchés particuliers ou par province ou même par place, ce qui ne forme ni des hommes ni des compagnies utiles : c'est parce que le service de ces Armées s'en ressentit, quoique l'événement des traités fut infructueux pour des Entrepreneurs qu'on fut obligé de prendre sans choix, faute de gens plus expérimentés : c'est parce qu'après la paix de 1736 on se détermina à continuer la fourniture aux troupes de garnison, & qu'il en est résulté un meilleur service aux Armées pendant les deux derniéres guerres, en même-tems que les compagnies en ont retiré plus d'avantages : c'est parce que les approvisionnemens de ces compagnies, & l'espéce des hommes qui les composaient ont mis en état de porter rapidement en 1757 des Armées sur le Bas-Rhin & jusques sur l'Elbe, enfin de faire, sans préparatifs antécédens, les expéditions

de Minorque & de Corſe. Ce ſont ces conſidérations qui me perſuadent que ce ſiſtême a des avantages que nul autre ne ſaurait remplacer, & qu'il entre parfaitement dans l'étendue qu'embraſſe cet axiome ſi connu ; *ſi vis pacem, para bellum.*

» Le Général a pour ces détails un » maréchal général des logis. Un offi- » cier général habile & de confiance » paurrait de même être chargé par » lui des détails des vivres. Cet officier » général travaillerait dans ſon cabinet; » il aurait ſous lui les employés né- » céſſaires ; enfin une adminiſtration » montée, mais avec le moins de frais » & d'appareil poſſibles.

Rien de mieux ; mais toujours dans la ſuppoſition de la poſſibilité d'une régie des vivres aux Armées, & cette ſuppoſition dépendant de beaucoup d'autres, je renvoie à l'examen qui en a été fait plus haut ; aux difficultés que l'auteur s'eſt faites à lui-même, & à la diſcuſſion des moyens qu'il a

proposés pour les résoudre.

» Je donnerai dans mon grand ou-
» vrage un plan de cette nouvelle
» administration dévelopée & com-
» parée à celle qui a eu lieu jusqu'à
» présent dans nos Armées.

Un dévelopement de ce plan sera toujours fondé sur les mêmes bazes que l'esquisse & sujet aux mêmes objections. Au surplus on ne peut rien dire d'un ouvrage futur, & il n'est permis que d'exprimer le desir qu'on aurait de le voir paraître ; desir bien justifié par le mérite de l'éssai dans lequel il se trouve annoncé.

» Mais pour remettre ainsi l'admi-
» nistration des vivres entre les mains
» des militaires, il faut que les mili-
» taires s'instruisent. Les détails des
» subsistances ne peuvent être maniés
» par des personnes qui n'en aient ni
» la théorie ni l'habitude. Il éxiste des
» sources dans lesquelles on peut en
» puiser la connaissance. Il y a un traité
» général des subsistances par M. Du

» Pré d'Aulnay commiſſaire des guer-
» res. On trouve dans cet ouvrage des
» détails éxacts, quelques vuës excél-
» lentes ; mais cet ouvrage n'étant pas
» fait par un militaire, la relation de
» la ſcience des ſubſiſtances avec la
» tactique n'y eſt ni approfondie ni
» même apperçuë.

Mon auteur, Monſieur, cite encore des manuſcrits qu'il connait & que je ne connais point ; il propoſe de choiſir dans tous ces matériaux de quoi conſtruire un nouveau ſiſtême de ſubſiſtances plus parfait que le nôtre ; d'employer des fours portatifs, des moulins à bras &c.

Comme je n'ai point entrepris ici de faire un traité ſur cette matiére, ni de défendre certains uſages actuels, je n'éxaminerai point les avantages ou les inconvéniens de ce qui s'eſt pratiqué à cet égard dans nos derniéres guerres.

Je ne parlerai pas non plus de l'école ſur la ſcience des ſubſiſtances où mon auteur deſirerait que des officiers s'in-

ſtruiſiſſent en tems de paix, & j'obſerverai ſeulement que je regarde comme la meilleure école de ce genre la fourniture du pain de munition aux troupes de garniſon; en ce qu'elle entretient des employés très-prétieux dans les Armées pour diriger les opérations principales, & dreſſer les nouveaux venus. Les plus habiles adminiſtrateurs en chef ſeront toujours fort embaraſſés quand le ſecond ordre n'y entendra rien.

Je paſſe à l'article où il eſt queſtion des équipages des vivres.

» Nos équipages des vivres ſont tou- » jours trop nombreux.

Oui ſans doute, pour la commodité & la facilité des opérations; pour la célérité des mouvemens, pour les conſommations qui en réſultent. Il ſerait à ſouhaiter qu'il n'y en eut point du tout; mais il en faut pour le ſervice. Excéde-t-on la proportion des beſoins de ce ſervice, ne l'excéde-t-on pas? C'eſt la queſtion & ce n'eſt pas un fait poſitif.

Je ſuppoſe, par exemple, que l'on calcule le nombre de caiſſons ſtrictement nécéſſaires pour porter un convoi de pain de quatre jours à une Armée de cent mille hommes: il n'en faudrait peut-être jamais d'avantage ſi cette Armée était toujours à une journée de diſtance des travaux établis pour ſon pain. Mais comme on ne fait pas ces ſortes d'établiſſemens par tout; qu'on cherche ordinairement à les placer dans des endroits où ils ſoient à l'abri d'un coup de main, les fours ſont ſouvent plutôt à trois ou quatre journées de diſtance qu'à une; alors il faut le double d'équipages. Ils ſe repoſent, à la vérité, ſi l'Armée campe & ſéjourne ſous le canon d'une place où ſera montée la fabrication du pain; mais parce que cela peut arriver, & que cela arrive même quelque fois dans le cours d'une campagne, en doit-on moins calculer, en formant le plan de cette campagne, ſur le nombre nécéſſaire pour ſuivre l'Armée dans ſes mouvemens? Doit-on

compter ſur les reſſources précaires, & ſouvent épuiſées, du pays où la guerre ſe porte? N'y a-t-il pas même à cet égard une obſervation très-éſſentielle à faire? C'eſt que les voitures des vivres tranſportent de la farine ou du pain. Ces matiéres ſont ſuſceptibles de ſe gâter par les intempéries de l'air. Les caiſſons des vivres ſont fabriqués de maniére à les en préſerver. Un convoi de pain ne ſera pas mangeable s'il a été mouillé pendant deux jours dans des voitures du pays: des farines ſeront perdues ou très-endommagées. Il faudra les étaler dans des greniers, les manœuvrer, les laiſſer reſſecher &c. Aura-t-on le tems, les emplacemens, & les facilités de remplacer ces vuides actuels dans des beſoins toujours inſtans?

Je ne dis pas qu'il ne faille moins d'équipages en Flandres que dans la Thuringe; auſſi obſerve-t-on cette proportion dans les arrangemens que l'on prend pour les traités de campagne.

» Il n'en faut pas faire un crime aux
» Munitionnaires qui, pour l'ordinaire,
» aveuglément crus dans leur partie,
» en réglent la formation. Ils les deman-
» dent nombreux pour assurer le succès
» de leur service. Ils sont forcés à les
» demander tels parce que, dans nos
» Armées, on ne sait pas tirer des
» ressources du pays où l'on fait la
» guerre; parce qu'on n'y est ni sobre
» ni patient; parce qu'on y murmure
» si la distribution est retardée de quel-
» ques heures; si le pain n'y est pas
» toujours de la meilleure qualité;
» parce qu'on y murmurerait bien plus
» si l'on en manquait un seul jour ou
» si l'espéce de la nourriture était
» changée.

Tout cela est très-vrai. Le Munitionnaire, en traitant avec le Roi pour la fourniture du pain à ses Armées, ne peut & ne doit compter ni sur notre talent pour tirer d'un pays toutes les ressources dont il serait susceptible, ni sur la sobriété & la patience du soldat,

ni ſur ſa douceur & ſa conſtance dans le cas où ſon pain ne ſerait pas bon ; dans celui où il manquerait, enfin dans celui où l'on changerait l'eſpéce de ſa nourriture.

Mais mon auteur dira bientôt lui-même les raiſons qui perpétuent ces inconvéniens. Je crois même devoir rapprocher d'ici les derniéres phraſes de ſon chapitre des ſubſiſtances que je diſcute. Elles jetteront un grand jour ſur ce qui me reſte à dire. Les voici.

» Mais, pour conclure cet important » article, une refonte auſſi entiére que » celle que je propoſe dans nos métho- » des de ſubſiſtances, ne peut avoir lieu » tant qu'on ne changera rien à la con- » ſtitution de nos troupes & à celle » de nos mœurs. Nos troupes ne ſont » pas conſtituées militairement. Nos » mœurs ne ſont pas militaires. Nos » ſoldats, & nos officiers encore moins, » n'ont ni la frugalité, ni la patience, » ni la force de corps qui ſont les qua- » lités primordiales & conſtitutives des

» gens de guerre. Ces qualités ne ſont » pas honorées dans notre ſiécle : elles » y ſont affaiblies & tournées en ridi- » cule par le luxe & par l'eſprit qui » domine. Nous ſommes des ſybarites, » & telle eſt cependant l'influence de » la mode & de l'éxemple ſur notre » nation, à la fois faible & forte, légère » & capable de réfléchir, que ſi &c. »

Je ne prétens, Monſieur, ni adopter ni combattre ce que l'auteur poſe ici en fait.

Mais, ſi je l'admettais, je lui dirais ; puiſque vous convenés que les moyens nouveaux que vous indiqués ſont impraticables tant que l'on n'aura pas refondu notre conſtitution militaire & nos mœurs, il faut donc ou renoncer à mettre des Armées françaiſes ſur pied juſqu'à cette heureuſe révolution, ou ſe borner aujourd'hui aux meilleurs ſiſtêmes que permettent notre conſtitution militaire & nos mœurs actuelles.

Si j'ai bien entendu la gradation des raiſonnemens de l'auteur, le meilleur

ſiſtême de ſubſiſtances eſt celui de la régie, & la perfection de ce ſiſtême ſerait que cette régie fut confiée au militaire même.

Or je crois en avoir aſſez dit précédemment pour faire connaître que la régie ſerait moins avantageuſe qu'elle ne le paraît au premier coup d'œil, & qu'elle ſerait ou impraticable ou excéſſivement onéreuſe tant que les finances du Roi ne ſeront pas en meilleur état qu'elles ne le ſont.

Ce ſerait donc un préalable nécéſſaire que le rétabliſſement de cette partie.

C'en ſeraient d'indiſpenſables, de l'aveu de l'auteur, pour la perfection de ſon plan, que la régénération de notre conſtitution militaire & celle de nos mœurs.

Que d'objets doivent donc précéder la poſſibilité du bien que l'auteur nous propoſe !

On me dira, ſans doute, qu'en enviſageant ainſi les choſes, on ne remédie à rien.

Je répondrai que le desir extrême du reméde peut & doit emporter un citoyen au-delà du but. Plus je le vois estimable, circonspect dans ses jugemens; plus je remarque les peines qu'il s'est données pour s'instruire, l'esprit de justice qui se manifeste dans ses opinions, celui de méthode qui dirige sa marche; plus je l'admire, même dans ses écarts, si j'en apperçois.

Mais je prise, en raison inverse, les brouillons, les ignorans, les déclamateurs & leurs trompettes.

Reprenons mon auteur où je l'avais laissé.

„ Dans le cas que les Munitionnaires „ n'eussent pour leur service que les „ moyens strictement nécéssaires; la „ plûpart des généraux, sans calculer „ ces moyens, leur demanderaient des „ résultats qui y seraient disproportionnés & ne sauraient ni se prêter à „ leur situation, ni augmenter leurs „ moyens en mettant à profit les ressources du pays, ni changer l'esprit

„ des troupes. Mais qu'à la premiére „ guerre un bon Général ſoit lui-même „ régiſſeur de ſes ſubſiſtances ou qu'il „ ait avec lui un habile régiſſeur, ils „ ſentiront que tout ce qui allége une „ Armée la rend plus maniable, plus „ aiſée à faire ſubſiſter, plus propre à „ de grandes opérations. Ils trouveront „ enſemble cette juſte proportion qui „ doit régler la formation des équipages „ des vivres, cette proportion avec „ laquelle on peut atteindre à nourrir „ l'Armée & en même-tems ne pas la „ ſurcharger.

Il me ſemble, comme je l'ai déjà obſervé, qu'il n'eſt nullement démontré que cette proportion ait été éxcédée dans les guerres derniéres.

Si ces équipages euſſent été trop nombreux & inutiles, auraient-ils été continuellement occupés & fatigués au point que vingt mille chevaux des vivres euſſent péri en ſept ans, & que les caiſſons euſſent été renouvellés deux fois au moins en totalité, & réparés

parés presque à neuf annuellement, quoiqu'on eut appellé à leur secours des équipages loüés dans les Pays-Bas?

Ce sont des faits que l'on peut, je crois, opposer avec succès à des raisonnemens qui ne sont appuyés d'aucun calcul.

On ne saurait objecter que les chevaux n'étaient pas bons & les équipages dans le meilleur état en commençant chaque campagne; la notoriété publique attesterait le contraire. On ne supposera pas non plus que le Munitionnaire n'ait pas mis tous ses soins à les conserver puisqu'ils lui appartenaient & que tous les remplacemens étaient à sa charge. On ne peut donc attribuer cette consommation excéssive qu'à l'excès de fatigue, ce qui détruit en même-tems l'idée d'un nombre plus que suffisant.

„ Ils supputeront que, par-delà cette „ proportion qui doit être relative aux „ opérations simples & journaliéres, „ les moyens des opérations extraor-

„ dinaires doivent ſe trouver dans l'in-
„ duſtrie, dans les reſſources du pays,
„ dans l'eſprit de ſobriété & de patience
„ qu'il faut donner aux troupes.

L'induſtrie conſiſte à faire ce que d'autres ne feraient pas avec les mêmes moyens ; mais de tous les objets ſur leſquels elle peut s'éxercer, celui de la nourriture du ſoldat dans les Armées eſt le moins ſuſceptible, peut-être, de donner un grand éffort à ſon utilité. Il y a des choſes principales auxquelles elle ne peut rien ſubſtituer. Il faut de quoi faire du pain & de quoi tranſporter ce pain où il doit être conſommé. Plus les Armées ſont nombreuſes, plus cette nécéſſité entraîne d'encombrement, de gêne, de lenteur ſans doute ; mais la nécéſſité n'en éxiſte pas moins. Elle ne peut ſouffrir que des modifications très-inſtantanées. Ce ſerait beaucoup de faire ſupporter au ſoldat quelque défaut de qualité, quelques retards dans ces circonſtances critiques ſans qu'il murmurât ou ſans que ſon mécon-

tentement devint dangereux ; on y parviendrait cependant & l'on y eſt même parvenu avec des Français, lorſqu'une ſorte d'évidence de la difficulté les conſolait, & qu'ils étaient raſſurés par une certaine confiance dans leurs chefs.

Et que pourrait-on raiſonnablement attendre de plus de ce ſoldat à qui l'on a promis de le mettre au moins à l'abri de la faim ? Ce beſoin, le plus impérieux de tous, fait auſſi tout mépriſer, même la vie, pour s'y ſouſtraire. Il eſt donc, je crois, de la meilleure politique, comme du plus ſimple ſentiment d'humanité, de confier le moins poſſible au hazard, à des reſſources précaires & ſouvent incalculables, à des reſſources qu'un ennemi (qu'on doit ſuppoſer auſſi habile que ſoi) peut & doit toujours chercher à rendre nulles, la ſubſiſtance de tant de milliers d'hommes, pour leſquels les autres malheurs de la guerre ſont aſſez grands, ſans qu'ils ſoient encore expoſés à man-

quer de la chétive nourriture qui leur eſt aſſignée.

C'eſt bien aſſez que des événemens au-deſſus de l'habileté & de la prudence humaines puiſſent quelquefois altérer cette ſubſiſtance ; qu'ils forcent dans d'autres accaſions à lui en ſubſtituer une inférieure ; qu'ils jettent enfin une éffrayante incertitude ſur la poſſibilité de ne jamais la laiſſer manquer un ſeul jour. Au moins le premier plan, les premiéres combinaiſons doivent-elles avoir pour objet, non pas le nécéſſaire ſtrict, parce qu'il eſt toujours inſuffiſant, mais le nécéſſaire étendu avec ſageſſe & meſure pour que de légères difficultés n'occaſionnent pas de grands malheurs.

C'eſt bien le cas, & ce n'eſt pas le ſeul, où il n'eſt pas toujours économique de ſe renfermer dans les bornes du nécéſſaire éxactement calculé.

Les opérations *ſimples & journaliéres* d'une Armée ne peuvent être facilement déterminées. On ne peut la ſup-

poser immobile ; on ne peut la suppoſer marchant périodiquement & réguliérement. Elle eſt aux ordres des événemens ; de la politique ; du talent de ſes conducteurs ; de leur caractère & ſouvent à ceux de l'ennemi. Mais il faut la nourrir telle choſe qu'elle faſſe, ou voir diſſiper & périr entre ſes mains l'inſtrument de la gloire & du ſalut de la monarchie. Il faut prévoir que la perte d'une Armée oblige, pour réparer le vuide qu'elle cauſe, à faire de nouveaux efforts toujours plus diſpendieux à meſure qu'une guerre ſe prolonge ; qu'alors l'urgente nécéſſité rejette tous les calculs, embraſſe tous les expédiens, & que la médiocrité des premiers moyens eſt ſouvent la cauſe qui précipite dans les moyens extrêmes.

Je m'attens ici, Monſieur, aux cris de ces hommes jaloux d'acquérir cette perfide célébrité à laquelle on parvient en prodiguant les injures. Voilà bien, diront-ils, le Munitionnaire qui parle ;

il lui faut des moyens doubles, de grands frais, un grand appareil pour nager en plus grande eau, & pour étendre en proportion ſes profits. Mais je les laiſſerai s'épulmoner & je prierai les eſprits raiſonnables & les âmes honnêtes d'éxaminer ſi je dis vrai ou faux, & ſi les principes que j'établis ſont dépendans des perſonnes ou de la nature des choſes.

Je parlerai plus loin des reſſources qu'on peut tirer du pays où l'on fait la guerre. Mon auteur m'en fournira l'occaſion en citant un éxemple tiré de nos campagnes de 1757 & 1758.

» Attentifs même à diminuer cette
» proportion le plus qu'ils pourront,
» ils la calculeront toujours relative-
» ment au pays où doit être le théâtre
» de la guerre. Il faut certainement des
» équipages des vivres moins nombreux
» pour faire la guerre en Flandres,
» dans un pays couvert de places &
» de chauſſées, que pour la faire en
» Allemagne où il y a peu de points

» d'entrepôts, où les chemins ne ſont
» preſque tous que des ſentiers tracés
» dans les terres. Ainſi il faudrait des
» équipages bien moins nombreux dans
» le Palatinat, pays qui abonde en
» denrées, en voitures & en habitans,
» que dans ces déſerts de l'Ukraine qui
» furent le tombeau de l'Armée de
» Charles XII. On voit que le premier
» principe de ce qui eſt, dans mes idées,
» la ſcience des ſubſiſtances, eſt de
» diminuer les attirails & de remplir
» le plus d'objets avec le moins de
» moyens poſſibles.

Tel doit être en éffet le but du miniſtére, du Général & de tout homme qui déſirera ſincèrement de faciliter des ſuccès. Mais il n'en faut pas conclure que l'on a penſé & agi différemment juſqu'ici, ou il faut prouver qu'il y a réellement eu ſurabondance dans les moyens employés. Je ne ſais ſi l'on peut faire avec fondement ce reproche à l'adminiſtration dans notre derniére guerre de Heſſe; & ce que j'ai dit plus

haut à ce ſujet me paraît devoir, tout au moins, en faire douter.

Au ſurplus, en éxaminant avec attention ce dernier paragraphe, on appercevra, peut-être, que la façon de penſer de mon auteur n'eſt pas fort éloignée au fonds de la mienne. Car je conviens de la nécéſſité de proportionner les moyens au pays où l'on fait la guerre & de les réduire autant que la ſûreté du ſervice le permet.

En quoi donc différons-nous ? En ce qu'il ſemble croire que cela n'a pas été fait, & ne pouvait ſe faire que par le moyen d'une régie.

J'ai déduit les raiſons que j'oppoſe à ce ſentiment & je me laiſſe juger.

» Mais c'eſt dans la formation de » nos magazins qu'il éxiſte des abus » bien préjudiciables. Cette partie, » abſolument indépendante du Géné- » ral, eſt entre les mains des Entrepre- » neurs; & force eſt, juſtice même, » qu'en penſant le plus honnêtement » poſſible, ils ſe conduiſent ſuivant

» leurs plus grands intérêts.

Je répondrai à cela que ſi le principe poſé ici n'eſt pas éxact, les conſéquences qui vont en émaner ne le ſeront pas d'avantage. Diſcutons donc ce principe dès ces premiéres lignes; nous ſerons par ce moyen en état de paſſer plus rapidement ſur ce qui ſuit.

La formation des magazins eſt, dit l'auteur, *abſolument indépendante du Général.*

Si les achats de grains pour former des magazins ſont indépendans du Général lorſque les vivres ſont en entrepriſe, la déſignation des emplacemens & des principaux entrepôts ne l'eſt nullement. Elle eſt, au contraire, déterminée abſolument par le plan des opérations militaires.

Ainſi, lorſqu'en 1757 la France réſolut d'envahir l'Electorat d'Hanovre & les Etats du Roi de Pruſſe ſur le Bas-Rhin & ſur l'Embs, les premiéres troupes ſe portèrent ſur Wézel, & l'ayant trouvée ſans défenſe, on en fit un pre-

mier dépôt. Pourquoi ? Parce que la place était fortifiée, & parce que sa position permettait d'y faire arriver par le Rhin les achats faits & à faire en France.

De même, lorsque l'Armée s'empara de Cassel, la raison militaire fit destiner cette place à un autre entrepôt qu'on pouvait approvisionner & nourrir par la communication établie avec la Wéteravie, Francfort, & même le Palatinat.

Les bleds ne sont pas les seuls effets dont on a besoin de mettre l'approvisionnement en sûreté pour le service des Armées; les fourages, les hôpitaux, l'artillerie, l'équipement, toutes les parties ont des magazins principaux qui doivent être le plus en sûreté qu'il est possible, & d'où l'on tire, par de nouveaux échellons, ce qui est nécéssaire pour la consommation journaliére de l'Armée en tout genre. Ce qui détermine au choix de ces entrepôts (& ce choix est toujours fait par l'autorité

ſupérieure) c'eſt la force des places ; leur poſition ſur les rivieres navigables, ou la facilité des tranſports par terre pour y emplacer & en tirer ce qu'on y entrepoſe ; c'eſt qu'elles ſont plus ou moins ſuſceptibles de protéger une Armée qui ne fait qu'une guerre défenſive, de lui ſervir même de retraite en cas d'événemens malheureux : mais c'eſt toujours en raiſon du plus ou moins de convenance relative aux opérations militaires, que ces points principaux ſont aſſignés à ceux qui ſont chargés des différentes adminiſtrations. Jamais ils ne ſont choiſis par eux & ne peuvent l'être.

» C'eſt ſur l'achat des matiéres fait » à propos que les Entrepreneurs ont » leur gain aſſuré. Sur tout le reſte de » la manutention, quand ils ſervent » bien, il y a auſſi ſouvent à perdre » qu'à gagner. Or le bas prix des achats » eſt donc, comme on peut ſe l'ima» giner, le but principal de toutes leurs » combinaiſons. Ils achétent dans les

» bonnes ſaiſons ; ils ont leurs courtiers,
» leurs agioteurs. Ils arrhent les denrées
» ſous main & à l'avance dans les pays
» voiſins du théâtre de la guerre, &
» par là trahiſſent quelquefois le ſécret
» des opérations.

Certainement le principal but des combinaiſons du Munitionnaire eſt d'achéter de bonnes matiéres, au meilleur prix poſſible, & de profiter des ſaiſons favorables aux achats ; parce que s'il agiſſait autrement, il payerait plus cher, ſerait moins aſſuré de trouver, même à plus haut prix, au moment du beſoin, & mettrait le feu dans les pays où il ferait ſes approviſionnemens.

Mais cette conduite ne peut qu'être analogue à l'intérêt public & ne me paraît nullement pouvoir contre-carrer le ſiſtême militaire.

Suivons, pour le prouver, notre éxemple de la derniére guerre.

Examinons les premiéres diſpoſitions qui furent faites pour la campagne

1757. Elles procurèrent un avantage bien réel au Roi.

Les vivres de garniſon étaient en entrepriſe lorſque les Anglais commirent en 1755 les premiéres hoſtilités ſur mer à la hauteur de Terre-neuve.

Il était aiſé de prévoir que la guerre s'allumerait dans peu ſur notre continent.

Cependant, comme les traités des vivres ne ſe paſſent que pour un an, attendu que le prix des grains en eſt la baze & varie ſuivant les récoltes, le Munitionnaire ne pouvait former & ne forma éffectivement aucune ſpéculation ultérieure.

Mais en 1756 le prix des grains tomba beaucoup, à cauſe de l'abondance de la récolte précédente, & comme il y avait bien moins d'eſpérance de le voir baiſſer encore, que de crainte de le voir enchérir; qu'enfin la guerre par terre commençait à paraître inévitable, le Munitionnaire propoſa au Miniſtre de lui paſſer un

traité de deux années consécutives pour les garnisons, s'obligeant de faire pendant l'hyver l'approvisionnement des deux années dans les places frontiéres du nord du Royaume.

Si la paix eut subsisté, la consommation de ces approvisionnemeus se serait faite en deux années, au lieu d'une, & le Roi ne devant payer la ration que le même prix qu'il retient au soldat, il ne faisait pas un marché onéreux.

Si la guerre se déclarait, le traité de campagne devait être passé, non pas comme s'il n'y avait nuls approvisionnemens de faits, mais à un prix déterminé par celui des bleds qu'on allait achéter tandis qu'ils étaient à bon compte.

Cette proposition fut acceptée, le traité de deux ans passé pour les garnisons; les approvisionnemens faits; l'Armée marcha sur le Bas-Rhin au commencement de 1757, & le traité de campagne fut passé à raison de

trentre-trois deniers la ration.

Or, comme la valeur du grain augmenta en 1757 au point que le pain du peuple valut de trois à cinq ſols la livre dans le Royaume, le Roi n'aurait peut-être pas pu, ſans la précaution dont je viens de parler, traiter à cinquante deniers par ration pour le ſervice de ſes Armées d'Allemagne. Il en eſt réſulté une économie de quatre à cinq millions pour Sa Majeſté.

De telles ſpéculations ne contrarient point les vuës militaires; ne compromettent point le ſécret de l'Etat; ne lui ſont pas nuiſibles aſſurément.

Lorſque nos Armées ont été établies en Weſtphalie & dans la Heſſe, il y a eu, comme je viens de le dire, des points donnés & déterminés par la poſition militaire pour former les principaux emplacemens. Alors que le Munitionnaire ait nourri, entretenu ces dépôts par les achats les moins diſpendieux qu'il aura pu les faire,

il n'aura fait que recueillir le fruit de ſon induſtrie ; mais il n'aura point agi contre les diſpoſitions militaires ; il les aura ſecondées.

Quant à ſes magazins, ils ne ſont jamais ſécrets & ils ne ſauraient l'être. Ils ſont trop volumineux & il faudrait mettre trop de monde dans ſa confidence. Il n'affiche pas à la vérité qu'il veut achéter lorſqu'il achéte : ce ſerait une mal-adreſſe ruineuſe. Il a des commiſſionnaires affidés, & point d'agioteurs : cette derniére épithéte déſigne l'homme qui achéte ſourdement pour revendre ; mais le Munitionnaire ne revend jamais.

S'il arrhe ſous main des denrées dans des pays voiſins du théâtre de la guerre, ce ne peut jamais être que dans les cantons d'où il peut facilement réapproviſionner les magazins principaux qu'on lui a ordonné d'entrenir : alors il ne compromet point le ſécret de l'Etat. Quand notre Armée occupait les bords du Bas-Rhin & du Weſer,

Weſer, ce n'était point divulguer les opérations futures que d'achéter dans le Brabant, le Palatinat du Rhin, ſur la Lahn &c. pour garnir Weſel ou Caſſel, non plus que les magazins intermédiaires qui devaient verſer ſur ceux-là. S'il eut été poſſible de tirer des bleds du pays où l'ennemi s'approviſionnait lui-même, on n'aurait fait qu'une choſe utile; mais le Munitionnaire ne l'eut pas faite ſans des ordres précis parce qu'elle eût été trop dangereuſe pour lui. Quand il aurait trouvé, par comparaiſon des prix, de l'avantage à tirer des grains de Hambourg il n'eut pas oſé le faire à moins d'une autoriſation expreſſe attendu que c'eut été alors à ſes riſques, & on ne l'y aurait pas autoriſé parce que pour lui faire faire un léger bénéfice par ſac, on n'aurait pas expoſé le Roi à la perte de la totalité de la matiére.

Dans l'éxemple même de la campagne de Louis XIV en 1672, éxemple

que cite mon auteur, on voit que lorſqu'il eſt jugé intéréſſant de faire de ces enlévemens d'avance pour priver ſon ennemi des reſſources qu'il aurait ſous la main, c'eſt le gouvernement qui fait ces opérations & non pas le Munitionnaire.

Au ſurplus dans la même note où l'auteur parle de la prévoyance de M. de Louvois à cette occaſion, il obſerve qu'il vaut mieux achéter en général dans le Royaume que chez l'étranger pour ne pas envoyer notre argent dehors; que des Entrepreneurs ne peuvent pas ſe prêter à ces conſidérations, & que le bon marché les déterminera toujours au lieu qu'une régie éclairée s'y prêterait.

Tout cela eſt beaucoup plus ſpécieux que vrai au fonds.

Si l'on eſt à portée du Royaume, que les communications ſoient libres, qu'il n'y ait pas en France de rareté dans la denrée, le Munitionnaire ne courera pas, comme nous venons de

le dire, le risque de faire ailleurs des achats dont la rentrée serait incertaine. Il faut qu'il aille au plus assuré. Quand il ordonnerait par spéculation un achat dont le succès serait douteux, il n'en serait pas moins obligé d'ordonner l'achat de la totalité de ce qui lui est nécéssaire dans les lieux où il peut compter sur la rentrée infaillible; sauf à diminuer d'autant ses achats subséquens si la spéculation équivoque a réüssi.

Lorsque l'on a des ennemis en tête on ne va pas chercher des ressources qu'ils peuvent intercépter. Le bled est une denrée si volumineuse, il faut tant de voitures pour le transporter qu'on ne saurait en faire de grands enlévemens subits & ignorés. Si l'on est maître d'une partie du cours des riviéres, ordinairement l'énnemi est maître de l'autre. Elles faciliteront alors le transport de ce qui est derriére vous, mais non celui de ce qui est en avant de votre position.

Mais ſi une Armée françaiſe eſt très-loin des frontiéres, que la communication ne ſoit pas parfaitement libre; alors un Munitionnaire ou un Régiſſeur, cela devient égal, ſera bien obligé de ſe paſſer des bleds du Royaume; de ſe pourvoir dans les pays amis qui l'environnent, ou enfin il faudra que les contributions & la force des armes procurent la denrée nécéſſaire à la ſubſiſtance.

En un mot, quoiqu'il ſoit vrai de dire en général qu'il vaut mieux achéter chez ſoi & y laiſſer ſon argent que de le répandre dans l'étranger, il eſt des circonſtances où le contraire eſt également vrai. Il faut, par éxemple, laiſſer, autant que l'on peut, le bled ſur les frontiéres quand il y a rareté dans l'eſpéce ou que l'on peut craindre qu'il n'y en ait une prochaine. L'or qu'on échangerait dans ce cas contre le bled ſerait une richeſſe funeſte pour la province qui le recevrait. Elle aurait donné quatre quintaux pour un

louis, & il faudrait que dans quelques mois elle donnât ce même louis pour ravoir deux quintaux ſeulement.

De même ſi l'on prévoit que l'Armée ſe rapprochera de cette frontiére & qu'elle ne ſoit pas dans une grande abondance, on aura mal fait de la dégarnir pour porter à cette Armée lorſqu'elle était éloignée & qu'elle pouvait ſubſiſter autrement ; parce que ſon retour affamera les provinces qui, l'ayant déjà nourrie de loin, ſeront obligées de la nourrir encore.

C'eſt parce que le Munitionnaire a intérêt d'achéter à bon marché que ces combinaiſons lui échapperont moins qu'à un régiſſeur qui opére avec l'argent d'autrui & aux riſques d'autrui. C'eſt parce que ce Munitionnaire a un ſervice monté à l'avance, des facultés & du crédit & qu'il aura profité des tems d'abondance pour s'approviſionner, que les variations des prix ne le ſurprendront pas en défaut comme le régiſſeur. Il aura

empêché l'avilissement dans le prix des bleds quand il y avoit du superflu, & se sera procuré les moyens de ne pas égorger le consommateur dans le tems de cherté, par des achats forcés que la nécéssité imposera au régisseur.

Tout ce que je dis ici est justifié par ce qui s'est passé dans la derniére guerre. Presque tous les grains sont sortis de France pour la nourriture des Armées. Cependant les achats du Munitionnaire n'ont point causé de sensation dans le Royaume, & au retour des Armées (en 1764 même) il a pu traiter à vingt-quatre deniers la ration pour les garnisons quoique le prix des bleds fut fort augmenté par l'éffet de la nouvelle législation & que le pain du peuple fut, à proportion, infiniment plus cher.

» On me dira, continue l'auteur, » que ces achats ou arrhemens feints » à propos peuvent devenir une ruse » de guerre contre l'énnemi. J'en » conviens. Mais, dans la main du

» Général, ce moyen éxiſtera tout
» de même & il ne ſera employé que
» quand il ſera utile à ſes projets.

J'ai répondu à cet article d'arrhemens de denrées faits dans les pays à portée de l'énnemi.

» Juſques-là le mal n'eſt pas encore
» grand ; c'eſt à l'emplacement des
» matiéres que les inconvéniens de-
» viennent dangereux. On juge bien
» qu'à moins que le Général ne ſache
» & ne veuille entrer dans ce détail,
» ces emplacemens ſont déterminés à
» la volonté des Entrepreneurs, &
» que les Entrepreneurs les détermi-
» nent le plus ſouvent relativement
» aux ſpéculations bornées & exclu-
» ſives de leur art. Souvent ces ma-
» tiéres ſe trouvent placées dans des
» points peu militaires ou ſans relation
» avec les opérations.

J'ai anticipé ſur les réponſes à faire à cet article, parce que je n'ai pas obſervé la diſtinction que l'auteur parait avoir voulu établir entre la

formation des magazins & l'emplacement des matiéres. Par la formation des magazins, je vois qu'il n'entendait que les achats, & par l'emplacement des matiéres le lieu où l'on les dépose. Mais comme ce que j'ai dit ci-dessus est applicable à l'un & à l'autre de ces objets je ne reviendrai point sur mes pas.

J'ajouterai seulement ici que l'on prend assez souvent l'éffet pour la cause dans de semblables discutions. On peut croire que des emplacemens étaient formés dans des points peu militaires parce qu'on les voit devenir inutiles; mais ils ne sont presque toujours devenus inutiles que parce que le plan des opérations militaires a été forcément interverti.

Ainsi les établissemens des vivres destinés à faire subsister l'Armée à la gauche du Weser, sont devenus inutiles après la bataille de Minden dont l'événement obligea l'Armée à se retirer sur Cassel par la droite de ce fleuve.

Ainſi devinrent inutiles ceux qui avaient été formés ſur la Roër pour nourrir l'Armée de Soubize qui s'avançait ſur la Lippe, au moment que le Prince Ferdinand ſe fut porté à Unna.

Ainſi les approviſionnemens pour une Armée faits à Caſſel lorſqu'on abandonna la ville en y laiſſant une ſimple garniſon. Mais il n'en faut pas conclure que ces emplacemens n'euſſent pas été faits par ordre des Généraux & conformément aux plans militaires.

Le Munitionnaire ne détermine point d'emplacemens ſans ordres. Il a intérêt à s'y aſſujétir (puiſqu'il faut malheureuſement toujours parler de ſes intérêts pour qu'il ſoit cru). Cet intérêt ſerait compromis, parce que s'il avait agi ſans ordres, les événemens rouleraient ſur lui; parce qu'on ne l'écouterait pas lorſque les ennemis auraient enlevé un établiſſement qu'on ne lui aurait pas donné ordre de faire,

& qu'il demanderait à être indemnisé de sa perte.

Mais ces ordres, il les surprend, on ne les lui refuse jamais, parce que l'on n'entend rien à ses opérations & qu'il en a seul le sécret !

Ce propos n'est pas dans la bouche de mon auteur, il est trop trivial pour lui; mais je crois l'entendre, Monsieur, dans bien d'autres bouches & il n'en est pas moins ridicule assurément.

Je ne suppose point un Général dénüé de tout plan, ou isolant les projets de subsistances des projets militaires; un intendant d'Armée dénüé de toute intelligence & un Munitionnaire faisant à son gré les dispositions de sa campagne & plaçant ses matiéres à sa fantaisie; & si je ne fais pas ces suppositions c'est parce que le fait n'a jamais éxisté.

» Presque toujours ces matiéres, » trop dispersées, forment une infinité » de petits magazins dont chacun a sa

» garde, ſes employés, ſes déchets,
» ſes accidens de guerre & autres.

Toutes les fois qu'on ſuppoſera le Munitionnaire éxcluſivement attaché à ſes intérêts, il ne faut pas admettre en même-tems qu'il multiplie les établiſſemens & les magazins ſans nécéſſité. Car il ne ſerait pas juſte d'adopter cette ſuppoſition lorſqu'elle fortifie telle ou telle préſomption, & de l'oublier quand elle en affaiblit une d'un genre oppoſé. Il y a certainement bien plus d'apparence qu'un Entrepreneur évite le grand nombre de petits établiſſemens, autant qu'il lui eſt poſſible, puiſqu'il doit chercher à diminuer ſes embarras, ſa dépenſe & à ſimplifier, ſur-tout, ſes opérations. Pourquoi donc lui ſuppoſer une conduite contraire qui lui ſerait ſi déſavantageuſe?

„ Souvent tels magazins ſe trouvent
„ engorgés de matiéres, & alors l'En-
„ trepreneur penche vers le parti qui
„ lui en procure la conſommation.

„ Quelquefois de même il résiste à un „ parti qui attirerait trop de consommation sur un point où les matiéres „ lui manquent, & où il n'en pourrait „ rassembler qu'en les achétant à haut „ prix. D'autres fois des magazins „ trop pleins parce qu'on s'est hâté „ d'achéter à des prix favorables; ou „ des magazins qu'on veut vuider „ parce que les spéculations apprennent qu'on est au moment de faire „ de bons achats, éxigent que les „ Entrepreneurs fassent consommer; „ alors on se garde bien de faire „ vivre l'Armée aux dépens des contributions éxigibles du pays; on „ trouve des difficultés à ce sistême; „ on gagne du tems, & les denrées „ de l'entreprise se consomment. De „ ce dédale inconnu, & que je viens „ de parcourir, émanent, pour l'ordinaire, toutes les combinaisons de „ subsistances que les Entrepreneurs „ mettent en avant dans les cabinets „ des Généraux. Quand il est question

„ de ~~supporter~~ les moyens de telle ou
„ telle opération, le Général s'apper-
„ çoit bien d'une résistance ou d'une
„ inclinaison sécrette, mais il n'en
„ démêle pas la cause. De grands cal-
„ culs lui font illusion. Communé-
„ ment il n'est ni assez ferme pour
„ résister ni assez éclairé pour fournir
„ des moyens: son projet ne s'éxécute
„ pas, & il se trouve que loin de
„ commander aux subsistances, ce sont
„ les subsistances qui ont commandé
„ aux opérations. Je le répéte; je n'ai
„ personne en vuë; si je peins des
„ abus qui n'ont pas éxisté, ce sont
„ des abus qu'on peut craindre.

L'auteur que je cite, Monsieur, est trop vrai, trop franc pour que je regarde le doute honnête par lequel il termine ce paragraphe comme une phrase inutile ou comme une façon timide de ménager, sans conséquence pour son sistême, ceux qui ont commandé nos Armées & ceux qui ont entrepris de pourvoir à leurs subsis-

tances. L'ouvrage entier porte l'empreinte de la liberté de penſer: mille traits qui y ſont répandus prouvent qu'aucune accéption de perſonnes n'y a gêné l'éxpreſſion.

Mais puiſque je dois, par cette raiſon, ſuppoſer que ce doute éxiſte réellement dans l'eſprit de l'auteur; puiſqu'il n'a pas la certitude que les abus dont il parle aient éxiſté, & qu'en tous cas, il a voulu faire le tableau de ceux que l'on avait à craindre. Il me ſemble qu'il ne devait pas dire *que de ce dédale inconnu émanaient, pour l'ordinaire, toutes les combinaiſons de ſubſiſtances que les Entrepreneurs mettaient en avant dans les cabinets des Généraux*..... Que ceux-ci *n'étant communément ni aſſez fermes pour réſiſter, ni aſſez éclairés pour fournir des moyens, leurs projets ne s'éxécutaient pas & qu'il ſe trouvait que loin de commander aux ſubſiſtances, c'étaient les ſubſiſtances qui avaient commandé aux opérations.*

C'eſt s'éxprimer trop abſolument quand il n'eſt queſtion que de parler d'un abus poſſible, & j'aurai le même droit à perſuader quand je dirai, d'après l'éxpérience, que ces abus n'ont pas éxiſté dans les adminiſtrations des vivres d'Armée dont j'ai eu connoiſſance: que les emplacemens y ont toujours été déterminés, preſcrits par les Généraux & relativement aux projets militaires ; & que ces Généraux ont ſouvent trouvé dans cette partie plus de reſſources qu'ils n'en pouvaient raiſonnablement éxiger & qu'ils n'en attendaient; il éxiſte des témoignages de ce que j'avance: ils doivent être préférés à des préſomptions & à des hypothéſes.

Nul doute que ſi le Général ne ſait pas commander, que ſi le Munitionnaire ne ſait ni ne veut obéir, que ſi l'autorité de l'intendant eſt nulle; que ſi le manque de lumiéres & de talens ſe réuniſſent à la corruption, on n'en voye réſulter tous les maux imagina-

bles ; mais heureusement je n'ai point vu cet assemblage monstrueux, quoi que je n'aye que trop vu de fautes & de malheurs.

Les subsistances ont pu commander quelquefois aux opérations parce que la nécéssité de subsister commande à tout, comme le reconnait lui-même ce Monarque si singulier, si prodigieux dans ses ressources, & dont les talens multipliés à l'infini rendent le témoignage si prépondérant. » Combien de ressorts, dit-il, ne faut-il pas » faire jouër ensemble pour entretenir, pour faire subsister & pour » mettre en action ces Armées nombreuses que l'on assemble de nos » jours ! Ce sont des émigrations de » peuples qui voyagent en faisant des „ conquêtes, mais dont les besoins, „ qui se renouvellent tous les jours, „ veulent être satisfaits *réguliérement ;* „ ce sont des nations entiéres qu'il „ est plus difficile de défendre contre „ la faim que contre leurs ennemis.

„ *Le dessein du Général se trouve par*
„ *conséquent enchaîné à la partie des*
„ *subsistances, & ses plus grands progrès*
„ *se réduisent à des chimères héroïques*
„ *s'il n'a pourvu, avant toutes choses,*
„ *aux moyens d'assurer les vivres.* Celui
„ auquel il confie cet emploi devient
„ en même-tems le dépositaire de son
„ sécret & tient, par là même, à tout
„ ce que la guerre a de plus sublime
„ & l'Etat de plus important.

„ Mais quelle habileté ne faut-il
„ pas dans ce poste pour embrasser
„ des objets aussi vastes, pour prévoir
„ des incidens combinés, des cas
„ fortuits, & pour prendre d'avance
„ des mesures *si exactes qu'elles ne*
„ *puissent être derangées par aucune sorte*
„ *de hazard!* Quelles ressources dans
„ l'esprit & quelle attention ne faut-il
„ pas pour fournir en tous lieux & en
„ tout tems le nécéssaire & *le superflu*
„ à une multitude composée de gens
„ *inquiets, impatiens & insatiables!*
Voilà l'opinion d'un des plus grands

maîtres dans l'art de la guerre, & certainement d'un des plus grands praticiens que le siécle ait produits.

Suivant ce Monarque lui-même qui, peut-être, a trouvé plus que personne les moyens de nourrir la guerre par la guerre, & de tirer d'un pays toutes les ressources dont il est susceptible, le dessein du Général se trouve enchaîné à la partie des subsistances.

Ne regardons donc plus cet enchaînement comme un vice attaché aux entreprises; regardons-le comme une condition essentielle & inhérente aux opérations militaires; & convenons que dans telles mains que se trouve cette administration, *le dessein du Général sera soumis à la possibilité de faire subsister son Armée.*

Mais n'est-ce rien, me dira-t-on, que de rendre cette possibilité plus habituelle en ne mettant jamais en contradiction les moyens d'y parvenir & les intérêts d'un entrepreneur?

C'eſt beaucoup, ſans doute, mais je répondrai que les véritables intérêts d'un Munitionnaire (que je ne ſuppoſe jamais ſans probité, & ſans cette juſte ambition qui fait les hommes utiles) ſont toujours liés aux ſuccès. Je répondrai que lorſque le Miniſtère le voudra, il conſervera ou créera des inſtrumens fléxibles à la voix de l'honneur; des hommes qui ſe feront de leurs fonctions des idées auſſi élevées que celles qu'en donne ici le Roi de Pruſſe: des hommes qui ne ſacrifieront point leur repos, leurs talens, leurs fortunes, celles de leurs enfans, de leur famille, de leurs amis, à la gloire de bien ſervir, parce que ce ſeroit une folie chevaleresque & très-blâmable; mais qui employeront tous ces moyens & toutes les ſortes de facultés qu'ils peuvent avoir à ſe maintenir avec approbation & eſtime dans un état très-honorable dès qu'il ſera enviſagé du même côté que l'enviſage le Monarque le plus militaire

que nous connaiſſions.

Je dirai que, ſi la régie eſt impraticable ou très-onéreuſe vû l'état de nos finances, la conſtitution actuelle de notre militaire & nos mœurs, le gouvernement aurait fait une choſe très-utile de maintenir cet eſprit citoyen & patriotique qui n'eſt nullement incompatible avec des entrepriſes légitimement fructueuſes. Car, encore un coup, on peut dans ce genre de traités, rendre de grands ſervices, & trouver un bénéfice qui ne ſoit point onéreux à l'Etat, au lieu qu'on ne ſaurait bien ſervir en ſe ruinant, ou du moins les ſervices ne ſont pas longs.

Le fragment que je viens de citer de l'éloge de M. le Comte de Goltz prouve encore combien le Roi de Pruſſe eſt perſuadé qu'il ne faut rien confier au hazard dans les meſures à prendre pour la ſubſiſtance des Armées. Il prouve qu'il ne regarde même pas le nécéſſaire comme ſuffiſant & qu'il faut ſe procurer du ſuperflu. Enfin il prouve

combien il eſt intéreſſant de s'aſſurer, par une fourniture de vivres éxacte & réguliére, de la tranquilité & des ſervices d'une multitude inquiéte, impatiente & inſatiable.

Reprenons mon auteur qui continue ainſi.

» Si l'on me reprochait de répéter » des vérités connuës, combien ne » pourrais-je pas citer d'éxemples qui » prouveraient que ſi elles le ſont, elles » le ſont vaguement & ſans qu'on en » faſſe l'application aux circonſtances? » En 1757, l'Armée du Roi entre dans » le pays d'Halberſtadt. Cette princi- » pauté eſt le grenier de la Marche, » du Brandebourg, de preſque toute » la baſſe Saxe. La récolte venait de ſe » faire ; il y avait en bled & en ſeigle » de quoi nourrir pendant deux ans » une Armée comme la nôtre. Un Gé- » néral qui aurait eu les vrais principes » de la ſcience des ſubſiſtances ſe fut » dit : *J'arrive dans un pays abondant; je* » *n'ai pour but que d'y paſſer l'automne.*

» *L'hyver venu, il faudra abandonner ce*
» *pays. Si je veux des quartiers que*
» *l'ennemi ne puisse pas faire lever, je*
» *dois les prendre en arriére & à l'abri*
» *d'une grande riviére, comme le Weser,*
» *par exemple.* Cette supputation était
» aisée à faire. La saison était avancée.
» La Cour n'avait pas voulu le siége
» de Magdebourg. Les Hanovriens
» éludaient l'éxécution de la conven-
» tion de Closterseven. A la façon dont
» marchait l'Armée des Cercles réünie
» à la nôtre, il était aisé de juger que
» si, elle ne se faisait pas battre elle
» serait forcée de venir hyverner en
» Hesse ou en Thuringe. En consé-
» quence le Général, que je suppose,
» eut continué de se dire; *il faut tirer*
» *de la position où je suis tout l'avantage*
» *possible; il faut, ne pouvant opérer,*
» *vivre du moins aux dépens de l'ennemi.*
» Alors, au lieu de dévaster le pays;
» au lieu de le fourager à la française,
» au lieu de consommer en six semaines
» & sans profit pour l'Etat, ce qui eût

„ nourri une Armée d'orientaux pen-
„ dant ſix mois ; au lieu de laiſſer con-
„ tinuer, au milieu de cette abondance,
„ les fournitures par entrepriſe, & les
„ formations de magazins par les ſoins
„ des employés ; au lieu de laiſſer vivre
„ l'Armée avec des grains de France ; au
„ lieu de lui laiſſer payer ſa ſolde avec
„ l'or du Royaume ; il eut contenu les
„ troupes en bonne diſcipline ; il eut
„ mis à profit les reſſources du pays ;
„ il eut renvoyé derriére le Weſer les
„ entrepreneurs, gardes-magazins &
„ autres employés inutiles ; l'Armée
„ eut vécu de grains du pays & elle
„ eut encore formé de gros magazins
„ ſur ſes derriéres.

Tout ce qui concerne ici le projet militaire n'eſt pas de mon reſſort. Je n'examinerai point s'il était, en effet, auſſi aiſé de prévoir & l'événement de Rosback & la rupture de la convention de Cloſterſeven qui en fut une ſuite ; ſi, ſans ces deux circonſtances funeſtes, les Armées françaiſes pouvaient ou non

efpérer de conferver pendant l'hyver les pays de Brunfwick & d'Halberftadt. Ce qu'il y a de certain, c'eft qu'on ne pouvait rien faire de mieux & de plus utile, pendant qu'on les occupait, que d'en enléver les grains & d'en former des magazins fur les derriéres, de maniére qu'ils y fuffent protégés & par de grandes riviéres & par nos troupes même, relativement aux quartiers dans lefquels elles auraient hyverné. "

Mais, qu'arrivé dans ce pays, réellement abondant, le Général eut pu y faire fubfifter fon Armée au moyen des grains qui s'y trouvaient, & renvoyer derriére le Wefer les entrepreneurs & les employés, je ne faurais convenir que la chofe fut poffible quand même elle eut été jufte. Car on conviendra que fi toutes les fois que le Général trouverait du bled il renvoyait le Munitionnaire & le rappellait quand il n'en trouverait plus ce ne ferait pas là de la juftice.

Ne parlons cependant que de la poſſibilité.

Le bled tout récolté n'eſt pas encore du pain. Il faut du tems pour le raſſembler & le convertir en farine. Les troupes de Richelieu & de Soubize en conſommaient environ huit cens ſacs par jour. Il faut bien des moulins pour faire cette quantité de farines ; il faut encore que ces moulins ſe trouvent en ſûreté. L'on n'employe même pas les farines toutes chaudes au ſortir de la meule. Des crues d'eau, des gélées interrompent le travail ; on n'aurait donc ni pu ni dû ſe fier à cette reſſource avant d'avoir fait un premier approviſionnement de farine, & avoir acquis la plus grande certitude que les moutures ſuffiſantes pour le renouveller à meſure de la conſommation ne ſouffriraient aucune interruption.

Mais pour tirer parti de l'abondance de grains qu'on trouvait dans ce pays, pour en faire profiter le Roi, n'y avait-il pas d'autres moyens ?

J'ai dit plus haut qu'il eſt quelquefois plus facile de vivre des denrées du pays la ſeconde campagne que la premiére, & j'en ai renvoyé ici la preuve.

En éffet, ſi l'on eut pu former des magazins au moyen des bleds de la principauté d'Halberſtadt, les mettre à l'abri de nos quartiers, en faire les moutures pendant l'hyver, la dépenſe en eût été d'autant moins grande en 1758, & l'objet de l'auteur eut été rempli, parce que le Munitionnaire aurait tenu compte à Sa Majeſté de la valeur des grains de contribution, comme il l'a fait pour les parties qui ont échappé à la dévaſtation du pays.

Rien de plus avantageux pour le Munitionnaire. Des matiéres tout emplacées, à portée de la conſommation future, lui auraient donné la plus grande aiſance pour le ſervice de la campagne ſuivante. Il eût été diſpenſé de tirer de France une ſi grande quantité de bled. Faiſant moins d'achats, il eut vraiſemblablement payé la denrée

moins cher. Ainſi tout rendait cette opération intéreſſante & avantageuſe pour lui. Il n'y a donc nulle apparence que ce ſoit par ſa faute, ſi elle n'a pas eu complétement lieu.

Auſſi l'auteur ne le lui impute pas. Il a dit les véritables raiſons qui ſe ſont oppoſées au bénéfice que le Roi aurait pu faire. *On a dévaſté le pays, on l'a fouragé à la françaiſe.* On éventrait effectivement les ſacs ſur les voitures pour s'emparer de la toile; on s'embourbait dans le bled ſur les chemins; on abattait les moulins pour ſe chauffer avec les roues & la charpente; une compagnie de cavalerie qui fourageait dans les granges détruiſait la ſubſiſtance de pluſieurs bataillons. Ce n'eſt pas la faute du Munitionnaire, ni de l'entrepriſe des vivres.

„ Ce que je dis de notre ſéjour dans
„ le pays d'Halberſtadt eut pu ſe faire
„ depuis que l'Armée du Roi était dans
„ l'Electorat d'Hanovre, & ſe continuer
„ tant qu'elle y reſta. Le Roi de Pruſſe

„ nous en donnait l'éxemple en Saxe ;
„ & le pays énnemi que nous occupions
„ était trois fois plus grand que la Saxe,
„ c'était le Duché d'Hanovre & celui
„ de Brunſwick, la Heſſe, la princi-
„ pauté d'Halberſtadt, l'Ooſt-Frize, le
„ comté de la Mark, la Gueldre &c.
„ Mais c'eſt un art qui nous eſt tout-à-
„ fait inconnu que celui de ſavoir faire
„ ſervir la guerre à nourrir la guerre.
„ S'il s'élevait &c.

Je ſuis perſuadé que le Roi de Pruſſe, entr'autres qualités éminentes, a ſupérieurement le talent de trouver les reſſources éxiſtantes dans le pays qu'il occupe, & en même-tems celui de les conſerver ; je le ſuis encore que ce talent nous manque, & je viens de le dire.

Mais l'éxemple tiré de la Saxe comparée avec le pays où nous avons porté la guerre me paraît trop vague.

Le Roi de Pruſſe a parcouru ſucceſſivement, indépendamment de la Saxe, la Bohême, la Moravie, la Siléſie, le

Brandebourg &c. Certainement la Saxe ne l'a pas nourri par-tout.

D'un autre côté les provinces dont mon auteur fait l'énumération ont été (depuis 1757) partagées entre le Prince Ferdinand & nous de maniére que souvent nous n'avions pas la plus grosse part. Au surplus nous pouvions mieux faire, & je le crois, sans que la comparaison soit admissible dans toute son étenduë.

„ Qu'arrive-t-il quand une Armée
„ française met le pied dans un pays
„ énnemi? A l'instant, & sur les pas de
„ cette Armée, en arrive une autre
„ d'employés, de commis, de préposés,
„ tous gens qui cherchent fortune. Sous
„ prétexte de mettre par-tout l'ordre
„ & la comptabilité, tout se divise, se
„ complique, s'embrouille.

Il y a de certaines choses, passées pour ainsi dire en proverbe, faute d'éxamen. Ce que je rapporte ici est dans la bouche de beaucoup de gens qui l'ont oüi dire & qui le redisent.

L'application va comme elle peut.

Je demanderais à ceux qui font cette critique, relativement à l'entreprise des vivres, si le Munitionnaire a intérêt à multiplier ses employés au-delà du nécéssaire : s'il est jamais dans le cas de justifier à qui que ce soit le nombre éxcessif de ses commis en prenant pour prétexte l'ordre & la comptabilité, puisque cet ordre, cette comptabilité n'intéressent que lui, & que ce serait à ses dépens qu'il multiplierait inutilement les agens.

Je suppose les vivres en régie, alors ce reproche serait plus plausible & l'on dirait, le régisseur a trop d'employés ; mais comme il veut obliger plus de monde, avoir plus de monde à ses ordres, & que cela ne lui coûte rien, il prend pour prétexte *le maintien de l'ordre & la comptabilité.* Mais on ne peut avec justice appliquer cette critique à une entreprise. Ce n'est pas que le Munitionnaire n'ait communément trop d'employés ; mais il n'a point de

prétexte à alléguer pour ſe diſculper. Il en voudrait avoir, au contraire, pour reſtraindre le nombre à ce qu'il lui faut. S'il ne le fait pas, c'eſt qu'il y a dans ce pays trop de protégés, & que communément les hommes les plus inutiles ont les protecteurs les plus éxigeans.

„ On projette, on ordonne, rien ne „ s'éxécute, la tête tourne aux admi- „ niſtrateurs du pays. S'il y a des con- „ tributions, elles ſe diſſipent par toutes „ les filiéres où elles paſſent, quelques „ particuliers font des fortunes obſcu- „ res & ſcandaleuſes. Les dépenſes du „ Roi ne diminuent pas. L'Armée s'ap- „ pauvrit, au lieu de s'enrichir. Le pays „ prend une ſurface de dévaſtation „ & de miſére; ſerre notre or; nous „ maudit & nous voit partir en nous „ haïſſant, ſans nous craindre.

Cette peinture forte & rapide ne préſente malheureuſement que trop de vérités; mais il faut toujours en venir à la juſteſſe de l'application.

Le Munitionnaire n'ordonne rien & n'a rien à faire aux administrateurs du pays ; si ce n'est pour des voitures & des bateaux pour pousser des matiéres d'entrepôt en entrepôt, ou pour contraindre des meuniers qui ne voudraient pas moudre pour lui. Les contributions ne passent point par ses mains ; il n'en léve aucune ; si on lui fait remettre des grains du pays ennemi, il tient compte de leur valeur au Roi : ainsi toutes les conséquences tirées ici ne le regardent point.

» Mais poursuivons l'examen de » notre administration de subsistances. » Pendant l'hyver de 1757 à 1758 » l'Armée prend ses quartiers entre le » Weser & l'Aller. On se dit enfin qu'il » faudrait vivre aux dépens du pays. » On impose des livraisons de grains » aux bailliages entre les deux fleuves. » On en rassemble deux cens mille sacs » à Hanovre ; à Brunswick &c. La » raison fait dire à un Général qui » aurait la régie des vivres, ou à un régisseur

» régiſſeur qui aurait fait ſa combinai-
» ſon relativement à la poſition de
» l'Armée ; *conſommons ce grain car*
» *il eſt impoſſible que l'Armée paſſe*
» *l'hyver ici ; ſi les ennemis ſe re-*
» *muent ; au premier effort qu'ils feront*
» *nous ſerons obligés de repaſſer le Weſer.*
» Cet événement n'était pas difficile à
» prévoir ; il était apperçu par l'Armée
» entiére ; mais, au lieu de cela, on
» continue de vivre de ſes derriéres.
» Quoiqu'on regorge de ſubſiſtances
» ſur le Weſer, on fait des achats ſur
» la Meuſe & ſur le Rhin. Les ennemis
» perçent les quartiers. On brûle les
» magazins ou on les abandonne ; l'Ar-
» mée ſe retire ſans garder derriére
» elle. Elle traverſe des pays abondans
» & point épuiſés ; elle les traverſe par
» diviſions & en cantonnant, ſorte de
» mouvement bien favorable pour faire
» vivre les troupes des moyens du pays,
» & néanmoins, c'eſt la compagnie des
» vivres qui continue de les nourrir,
» & pour cela elle fait venir à la hâte

» de Wesel & des bords du Rhin des
» grains au-devant de l'Armée.

Je crois me rappeller que l'Armée était encore campée à Zell bien avant dans le mois de décembre 1757, & que le Prince Ferdinand marcha sur Verden & Hoya dès le mois de février 1758 ; ainsi nos quartiers d'hyver ne furent pas longs.

Je pense aussi que le corps de troupes laissé dans le pays de Brunswick, y subsista presque entiérement des farines provenantes de grains de ce duché, jusqu'à l'évacuation. Si le surplus fut abandonné alors, ne serait-ce pas faute de moyens de le transporter au-delà du Weser ? Pour ce transport, supposé de cent mille sacs, il eut fallu plus de dix mille voitures en hyver. Les chemins étaient presqu'impraticables dans l'intervalle de décembre à février. D'ailleurs le Général ne voulait-il pas former une tête d'approvisionnemens pour la campagne suivante ? Ne donna-t-il pas des ordres en conséquence ? S'il

avait ce projet contre toute apparence de pouvoir soutenir sa position, c'est une faute militaire qu'il ne m'appartient pas d'éxaminer.

Quant aux approvisionnemens faits à Hanovre, ils eussent été mieux, en apparence, dans des places non ouvertes, telles que Minden, Hamelen, Lipstadt, Cassel. Mais, par l'événement, nous ne nous en serions pas mieux trouvé puisque l'Armée ne s'arrêta qu'après avoir mis le Rhin devant elle.

Je ne doute pas au surplus qu'on n'ait consommé tout le grain du pays qu'on a eu le tems & les moyens de faire convertir en farines; mais quand on aurait pu convertir la totalité de la consommation des troupes pendant deux mois, cela n'aurait pas fait cinquante mille sacs, & il y en aurait toujours eu cent cinquante mille de perdus, en supposant qu'il y en eut éffectivement deux cens mille d'amassés, comme le dit mon auteur.

Si l'on a fait venir des convois de

Wesel au-devant de l'Armée, ce n'était certainement que dans les derniers jours de marche le long de la Lippe, & ce n'était pas des convois de bleds, mais de pain ou de farine pour en faire dans les établissemens intermédiaires qui pouvaient se trouver dégarnis de matiéres alors, parce que la marche rétrograde de l'Armée n'avait pas été prévuë, & qu'on ne supposait pas qu'elle fut dans le pays de Cléves en février.

On faisait à la vérité des achats sur la Meuse & sur le Rhin; mais c'était pour la campagne suivante & parce que la navigation de ces fleuves portait les denrées jusques dans les premiers entrepôts; & ce n'était pas pour nourrir pendant ce même hyver les troupes à Brunswick & sur l'Aller, au lieu de les faire vivre des grains du pays.

Enfin la marche rétrograde par cantonnemens n'aurait fourni de moyens de vivre aux dépens du pays qu'autant qu'on aurait ordonné des livraisons de pain en nature. Les communautés l'au-

raient-elles pû fournir & nos ſoldats l'auraient-ils mangé ? Le pain du pays eſt d'une eſpéce ſi différente qu'il faut une nécéſſité abſoluë pour obliger nos troupes à le conſommer. D'ailleurs qu'y aurait-on gagné puiſque nous nous replions ſur nos propres établiſſemens qu'il fallait enſuite abandonner à meſure ? Il vallait mieux vivre de ce qui s'y trouvait que de le perdre.

Je crois cependant que le corps que ramena M. le Maréchal alors duc de Broglie du pays de Brunſwick à Duſſeldorff fut obligé de ſe faire fournir quelquefois du pain par les communautés, faute de pouvoir mieux faire ; mais ce que je ſais c'eſt que ce Général ne ſe plaignit pas, au contraire, de la maniére dont le Munitionnaire pourvut à ſes beſoins, dans une circonſtance difficile vu la ſaiſon & le mouvement imprévu de ce corps de troupes.

Je penſe donc, & ſuis même très-aſſuré, que loin de négliger les moyens de vivre aux dépens du pays pour con-

ſommer les denrées du Munitionnaire, on a eu l'intention de raſſembler le plus de grain du pays qu'il était poſſible pour diminuer d'autant les dépenſes du Roi. Qu'elles l'ont été en effet de la valeur de plus de ſoixante mille ſacs remis en 1757 & pendant le quartier d'hiver ſuivant, au Munitionnaire qui a tenu compte de leur valeur à Sa Majeſté. Que ſi l'objet de cette reſſource n'a pas été porté plus loin, c'eſt parce qu'il y a eu beaucoup de perte ſur la matiére, ainſi que nous l'avons dit plus haut; perte cauſée par l'indiſcipline & le pillage; c'eſt parce qu'on n'a pas eu le tems & les moyens de convertir en farines une plus grande quantité de ces bleds de contribution; c'eſt parce qu'enfin, notre Armée forcée d'évacuer le pays dès le mois de février, a abandonné les amas éxcédans qu'il avait été impoſſible de renvoyer pendant l'hiver derriére le Rhin où il aurait fallu qu'ils ſe trouvaſſent pour être en ſûreté: que peut-être même on ne les y eut pas

renvoyés quand on aurait eu les voitures ſuffiſantes & que le tems & les chemins l'euſſent permis, dans l'idée que l'on pouvait avoir, bien ou mal-à-propos, de conſerver les quartiers occupés juſqu'à l'ouverture de la campagne de 1758. Et de tout cela, je ne vois rien qu'on puiſſe imputer juſtement ni au Munitionnaire ni à l'entrepriſe; car les mêmes choſes ſeraient arrivées ſous une régie.

Je ne tranſcrirai point, Monſieur, ce qui ſuit dans l'ouvrage que je cite parce que c'eſt, en quelque maniére, une récapitulation. C'eſt un tableau ſéduiſant & rapide des moyens de faire vivre les Armées de ſorte qu'elles rencontrent, par la *nécéſſité* de leur ſubſiſtance, le moins d'obſtacles poſſibles à leurs opérations. Mais c'eſt toujours d'après les mêmes bazes données. C'eſt toujours dans la ſuppoſition d'une Armée *point trop nombreuſe, ſobre, patiente, accoutumée à vivre de tout, ſans murmure; d'une Armée que précéderait la*

plus grande réputation de discipline & qui, par conséquent, ne ferait ni fuir les habitans, ni enterrer les denrées; trouverait de grandes facilités pour subsister; pourrait s'avancer dans le pays, le traverser, y sejourner, sans attirails & sans établissemens.

C'est toujours dans la supposition que, dès que l'Armée est en pays ennemi, ses magazins pourront être formés des denrées du pays, par ses soins, sans que personne s'en mêle que pour ordonner les livraisons; qu'on se nourrira comme les gens du pays, & qu'une discipline de fer réprimera les désordres.

Ce plan si louable de rendre les opérations de la guerre plus simples, moins embarassantes, plus décisives & moins couteuses, conduit l'auteur à l'éxposition d'une vérité politique qu'il annonce ainsi.

» A un Royaume constitué & puis-
» sant, comme la France devrait l'être,
» il faudrait rarement de grands alliés

» & jamais de petits. Il devrait ſur-tout » éviter d'en avoir dans le pays ou aux » environs du pays où il porte la guerre. » C'était une maxime d'Etat, chez les » Romains: ceux qu'ils appellaient leurs » alliés étaient des eſpéces de vaſſaux: » ils contribuaient aux frais de la guer- » re. Ils nourriſſaient l'Armée, ſi elle » était ſur leur territoire. Notre poli- » tique de ménagemens, de conſidéra- » tions, de ſubſides ſécrets, eſt petite » & ruineuſe pour un grand peuple; » elle eſt ſur-tout funeſte aux opéra- » tions militaires: elle embaraſſe les » Généraux & met les Armées mal à » l'aiſe. . . . . . Enfin la France devrait » dire, ſelon mon auteur, *je ne veux* » *point m'étendre, je tâcherai de ne point* » *me faire d'ennemis & je ne veux point* » *d'alliés.*

Autant que le bon ſens peut mettre des citoyens ordinaires, mais qui ont un peu réfléchi, en état d'apprécier des vuës politiques de l'ordre de celle-ci, je crois que mon auteur a grande

raiſon de regarder, par rapport à la France, comme des entraves très-nuiſibles en général au ſiſtême de la guerre, ces alliances avec de petits Souverains qui n'augmentent pas nos forces, diminuent nos reſſources, en nous privant de celles que nous éxigerions de leurs pays, s'ils étaient conſidérés comme ennemis, & les enrichiſſent ſouvent quand nous nous ruinons en payant à leurs ſujets les denrées qu'ils nous fourniſſent.

Mais ſi je vois les inconvéniens de ce ſiſtême (aſſez conſtamment ſuivi depuis long-tems) je ne me flatte pas de voir avec la même facilité les raiſons contraires qui ont pu le maintenir. Je ne ſais ſi nous pourrions eſpérer de faire face à tous avec quelques ſuccès; ſi les grandes alliances qui peuvent être néceſſaires n'entraînent pas les petites; ſi, forcés quelquefois par des circonſtances qui diviſent l'Europe, nous pouvons toujours nous diſpenſer d'éloigner nos forces militaires des frontiéres du

Royaume, & ſi, lors qu'elles porteraient la guerre loin de nous, il ſerait convenable de laiſſer dans notre voiſinage des ennemis, foibles par eux-mêmes à la vérité, mais dont la réunion pourrait devenir très-dangereuſe. Ces grands objets ne ſont certainement pas de mon reſſort & ſi je m'y ſuis arrêté un inſtant, c'eſt pour faire obſerver que mon auteur a ſenti combien les alliances, les neutralités, les conſidérations étaient autant d'empêchemens à ſa méthode de ſubſiſtances, & cela eſt très-vrai. Il faudrait pour en faciliter l'éxécution, ſe trouver continuellement dans des pays où l'on put toujours employer la force & la contrainte. Encore faudrait-il que ces pays fuſſent abondans, & qu'un ennemi, également habile, ne diſputât pas le terrein & les reſſources.

J'oſerai même hazarder ici quelques refléxions fort au-deſſus de mon ſujet.

Une Armée bien conſtituée, ſobre, patiente, manœuvriére, telle que la

desire mon auteur, est peut-être impossible à former dans un pays dont le sistême est *de ne point s'étendre* & d'entretenir la paix le plus qu'il est possible.

C'est l'habitude constante de la guerre, le projet des conquêtes & des établissemens nouveaux, qui peuvent donner à la multitude la force, la ténacité nécéssaires & lui faire supporter les peines, les travaux éxcessifs & la sévérité de la discipline.

Tant que Rome n'a été qu'une République ambitieuse pour laquelle tout ce qui n'était pas subjugué était réputé énnemi, ses Armées étaient peut-être le modéle de celles dont nous venons de parler. L'esprit qui avait formé ses légions, qui se perpétuant par les succès, les avait rendues si supérieures à toutes les autres troupes du monde, ne s'éteignit pas aussitôt que l'Etat eut changé de forme; il animait encore ces mêmes légions sous les premiers Empereurs. Il dégénera graduellement ensuite, lorsque Rome, au lieu de conquérir, ne

fut plus occupée que de ſa défenſe ; qu'elle ſe déchira par ſes guerres civiles & que les étrangers compoſèrent la plus grande partie de ſes forces militaires.

Il n'y a plus, à proprement parler, de guerres de nations en Europe. Aujourd'hui le Souverain qui voudrait envahir ſerait l'ennemi de tous. Les querelles religieuſes ne nous mettent plus les armes à la main. Ces grands intérêts qui devenaient, pour ainſi dire, perſonnels à chaque individu, ne meuvent plus les Armées ; je ne crois donc pas qu'on doive en attendre les mêmes choſes qu'on a vu faire à des peuples qui ſecouaient leurs chaînes ; à des émigrations contraintes de s'aſſurer de nouveaux établiſſemens à des nations animées par l'enthouſiaſme des conquêtes, ou à celles qui ſe croyaient obligées par le ciel à ſacrifier leurs facultés & leurs vies à leurs opinions.

Autrefois l'état militaire avait plus de moyens de s'alimenter lui-même. Comme il y avait moins de méthode,

il y avait beaucoup plus d'incursions. Le pillage était le but principal ; chacun faisait tourner les rançons à son profit ; ou pouvait s'enrichir à la guerre comme le peuvent encore les officiers & les soldats de la mairine anglaise. Mais les troupes qui composent les Armées sur le continent n'ont plus ces sortes d'encouragemens. La profession militaire est pour les officiers une chose plus stable, dont la marche & les avantages sont à peu près calculés ; les soldats sont des mercénaires assez malheureux. Plus une puissance est redoutable par sa position, par sa population, par ses forces pécuniaires ; plus elle apportera d'attention à conserver sa tranquilité, plus aussi ses Armées inactives devront perdre de cette énergie qu'ont montré les Suédois pendant la guerre de trente ans, & sous Charles XII. Une nation est ou belliqueuse ou pacifique & ne peut guéres conserver long-tems ces deux qualités à la fois. Dans le repos, l'Etat entretient des troupes comme

des moyens de conſervation ; elles ſont toujours prêtes à faire la guerre & la font beaucoup moins : c'eſt peut-être trop éxiger que de vouloir qu'elles la faſſent auſſi bien ; que des génies & des corps moins éxercés obtiennent d'auſſi grands ſuccès, & ſoient auſſi capables de ſupporter les fatigues & les travaux que des hommes endurcis qui ne connaiſſent point d'autres genres de vie que celui de la guerre, point d'autres domiciles que des tentes, point d'autre gloire que celle des combats ; enfin preſque aucuns autres moyens de ſubſiſter & de recueillir ou de l'honneur ou de la fortune.

Rendons cependant juſtice à notre nation. Il n'en eſt heureuſement aucune à laquelle on puiſſe auſſi facilement donner du reſſort par l'éxemple & la confiance. Lors qu'elle aime ſes guides, elle eſt au moins auſſi capable que celles qui l'environnent d'éxécuter tout ce qui n'eſt pas au-deſſus de l'humanité. Le ſoldat français eſt ſenſible & coura-

geux ; mais il veut qu'on s'occupe de lui ; qu'on lui montre des ſoins & qu'on n'affecte pas pour ſon éxiſtence & pour ſon bien être actuel & futur une indifférence humiliante.

Perfectionnons les méthodes ; rien de mieux, ſans doute. Elles n'ont même jamais été ſi nécéſſaires parce qu'elles ſont plus univerſellement répandues que jamais, & que leur ſupériorité doit donner de la prépondérance à la nation qui la poſſéde ; mais n'oublions pas que ces méthodes ne doivent pas toujours être puiſées dans les anciens éxemples qui ne ſeraient ſouvent pas applicables à notre ſiécle, & qu'il eſt plus aiſé de les adapter aux conſtitutions préſentes que de ramener les conſtitutions anciennes, quand même ces derniéres ſeraient préférables à certains égards.

Ce que je dis ici ne concerne pas les mœurs dont on ne ſaurait trop s'occuper. Nul changement de conſtitution n'en peut conſacrer la dépravation, & les efforts conſtans qui tendront à leur plus

plus grande pureté ne peuvent qu'influer très-utilement sur toutes les branches de l'administration, dans tous les tems & dans tous les Etats du monde.

C'est ici, Monsieur, que mon auteur conclud, comme je vous l'ai dit plus haut, & qu'il convient avec toute la bonne foi qui caractérise ses observations que, pour une refonte aussi entiére que celle qu'il propose dans notre méthode de subsistances, il faudrait changer la constitution de nos troupes & celle de nos mœurs. Vous venez de voir qu'il faudrait encore changer, en quelque maniére, notre sistême politique.

Il en résulte donc, de son aveu, que sa méthode de subsistances, si elle était la meilleure possible, au moyen de ces changemens, n'est pas la meilleure aujourd'hui, & ne serait pas praticable: c'est ce que j'ai voulu prouver. Il en résulte que ceux qui étaient chargés de cette administration ne peuvent être jugés que relativement à l'état actuel

des choſes, & que s'ils ont bien & fidélement rempli leurs obligations & leurs devoirs, ils n'ont rien à ſe reprocher vis-à-vis de l'Etat & de leurs concitoyens. Vous direz que voilà précisément ce qu'ils n'ont pas fait; mais heureuſement pour eux c'eſt vous qui le direz & non pas mon auteur.

Je me ſuis abandonné avec plaiſir à la diſcution d'un ouvrage rempli de vérités, d'obſervations utiles, d'éxcéllentes vuës & qui porte d'ailleurs les caractères de la juſtice & de l'honnêteté. Il ne me reſte plus que des excuſes à faire à l'auteur d'avoir mêlé cette réponſe à celle que je voulais faire au Publicole français. Je ſens trop bien que je ne devais pas les faire marcher de compagnie; mais ils ne ſeront pas plus confondus dans l'eſprit du public qu'ils ne le ſont dans le mien.

J'avouë que c'eſt avec quelque répugnance, Monſieur, que je reprens maintenant votre texte; la premiére carriére ne m'a pas coûté; celle-ci en

devient plus dégoûtante : mais j'ai commencé ; achevons.

Suite du texte du Publicole français.

» Par le contrat, les » hazards même de la » guerre aſſurent aux » compagnies les pro- » fits les plus exceſſifs.

On peut ſe rappeller ce qui a été dit plus haut à ce ſujet. L'aſſertion eſt fauſſe. Les hazards de la guerre peuvent ruiner les compagnies ; les événemens en ſont incalculables ; mais la probabilité doit toujours être en faveur de ces compagnies ou bien le Souverain ne ſerait pas juſte, & les Entrepreneurs ſeraient des fous qui n'auraient nul crédit, n'en mériteraient pas, enfin qui deviendraient inutiles à l'Etat & dangereux pour les autres fous qui auraient en eux quelque confiance.

» Le contrat n'eſt » qu'un nom : tout le » monde ſait que c'eſt

Tout le monde ſait le contraire

» avec l'argent du tré-
» ſor royal que le Mu-
» nitionnaire fournit
» l'Armée.

excepté vous ; Monſieur, qui ne le ſavez pas ou feignés de ne pas le ſavoir.

Sans doute c'eſt du tréſor royal que ſort le payement de la ſubſiſtance des Armées ; & d'où pourrait-il ſortir ? Mais quand & comment en ſort-il ? Pourquoi les Munitionnaires avaient-ils fait pendant la guerre derniére ſix millions de fonds éffectifs, & pourquoi avoient-ils emprunté, outre cela, quinze ou dix-huit millions dans le public ſur leurs billets ſolidaires ? Avez-vous vu à quelles époques & en quels éffets ils ont été rembourſés ?

» Il ne peut jamais
» perdre.

A force de répéter juſqu'à ſatiété ce qui n'eſt pas vrai, vous eſpérés donc le perſuader ? Peut-être avez-vous raiſon toutefois : cette honnête méthode a ſouvent réüſſi.

» Si les événemens
» de la guerre ou d'au-
» tres accidens déran-
» gent ses premiéres
» spéculations de rapi-
» nes, c'est alors que
» sa fortune devient
» immense : des pro-
» cès-verbaux, signés
» par des commissai-
» res complaisans (le
» hazard en met tou-
» jours de cette espéce
» dans les Armées)
» constatent que les
» matiéres ont été en-
» levées par les énne-
» mis, qu'elles ont été
» gâtées ou qu'il a fallu
» les abandonner.

On a vu ci-dessus l'auteur que j'ai cité établir la possibilité de ces abus ; mais la faire dépendre d'une supposition ; maniére trop timide à vos yeux sans doute. En éffet pourquoi s'amuser à n'attribuer ces horreurs qu'à ceux qui seraient capaples de les commettre ? Il vaut bien mieux en supposer capables tous ceux qui se mêlent de cette administration. Par ce moyen, les abus sont constans ; sont prouvés à votre mode ; vos principes sont sûrs ; vos conséquences infaillibles. Avec un intendant corrompu, des commissaires corrompus, des munitionnaires corrupteurs, votre sistême marche à l'aide du plaisir

avec lequel la multitude avale la calomnie. Si je vous contredis, vous me provoquerés; oferez-vous affurer, me direz-vous, que ces brigandages n'aient jamais eu lieu? Je ne conviendrai point qu'ils aient éxifté, mais je n'affurerai pas non plus le contraire parce que j'ai la fottife, entr'autres, de ne certifier que ce que je fais bien, & que dans le nombre des occafions où il a fallu abandonner des matiéres pendant la guerre de Heffe, j'ignore s'il y a eu des employés des vivres & des commiffaires affez peu délicats pour profiter en fociété de la circonftance. Je l'ai oui dire comme vous parce que le mal fe fuppofe aifément & fe répand de même: mais demandez-moi fi le Munitionnaire l'a fu, s'il l'a autorifé, je vous répondrai affirmativement que non; que l'affertion contraire ferait une impofture, & que s'il eft des chofes que fes foins & fa façon de penfer ne puiffent pas prévenir, il n'en eft pas plus coupable lorfqu'elles arrivent, qu'un bon officier

ne le ſera lorſqu'un ſoldat de ſa compagnie ira en maraude : qu'enfin le meilleur régiſſeur ne ſera pas à l'abri des mêmes inconvéniens, attendu qu'il peut toujours y avoir de l'avantage pour le ſubalterne à ſuppoſer des pertes, & que dans un ſubalterne nombreux, tous les individus n'ont pas droit à la même crédibilité.

Habillés maintenant cette réponſe comme vous le jugerez à propos ; dites qu'avec ce ſubterfuge on peut aiſément s'échapper ; qu'il eſt commode de rejetter ſur des individus ignorés & muets des accuſations perſonnelles ; je vous abandonne ce prétendu triomphe. S'il vous eſt permis de ne rien reſpecter, il doit me l'être de mépriſer quelque choſe.

» Toutes ces pertes » fictives transforment » les entrepreneurs en » ſeigneurs qui revien- » nent bientôt achéter » des provinces entié- » res.

Ce ſont donc des pertes fictives que l'abandon fait à l'ennemi des magazins qu'on a for-

més ? Ou, si vous l'aimés mieux, c'est une fiction que la formation des magazins dans les pays abandonnés ? Il vous suffit donc de regarder ces pertes notoires & inévitables comme supposées pour qu'elles n'éxistent plus ?

Mais où sont ces provinces acquises, le fruit de toutes ces déprédations ? Les connaissez-vous, les citeriez-vous, ou n'est-ce que le quadre imaginaire de votre indécent tableau ?

» Comment peut-on » laisser dépendre la » subsistance du soldat » du plus ou du moins » de cupidité d'un tas » de maltôtiers ?

Je dirais avec bien plus de raison; comment peut-on laisser dépendre la réputation des hommes du plus ou du moins d'audace d'un tas de forcenés ignorans ?

» Cette subsistance » devient par le con- » trat des vivres une » marchandise ; il est » naturel de penser

Ainsi, toutes les fois qu'on traitera pour avoir une marchandise quel-

» que ceux qui s'en-
» gagent à la fournir
» s'attacheront à cel-
» le qui leur coûtera
» le moins. Or celle
» qui coûte le moins
» eſt conſtamment la
» moins bonne.

conque, on aura la plus mauvaiſe poſſible; donc il ne faut traiter d'aucune marchandiſe. Mais ſi le ridicule de ce raiſonnement eſt éxtrême en général, il l'eſt plus encore relativement à l'objet en queſtion: car le plus mauvais bled eſt celui qui rapporte le moins de profit au Munitionnaire. Il produit moins de pain & de plus mauvais pain. La qualité du pain n'a-t-elle pas d'ailleurs cent mille contradicteurs pour un? Imaginés-vous que perſonne n'y veille? Imaginés-vous que le miniſtére, les généraux, les chefs des corps, les états majors laiſſent tranquilement empoiſonner le ſoldat pour favoriſer la fortune du Munitionnaire? Par quelle filiére ſcandaleuſe toutes ces ſuppoſitions révoltantes ſont-elles parvenuës jusqu'à vous? Eſt-ce le ſeul plaiſir de contredire la voix publique qui vous anime, & vous ſuffit-il pour

inculper le Munitionnaire qu'il ait réüni les ſuffrages ?

» Si l'on approfondiſſait la vraie cauſe » qui à fait échoüer » une multitude de » projets de guerre, » on la trouverait dans » le ſiſtême du contrat. » Qui ne ſait qu'à la » guerre tout dépend » ſouvent d'un inſtant » qui, une fois manqué, ne ſe retrouve » plus ? Comment un » Général peut-il entreprendre de ces » marches hardies qui » fixent le ſuccès d'une » campagne, s'il eſt » dans la crainte de » rencontrer des obſtacles du côté de la » ſubſiſtance ? Combien d'opérations » ont été retardées par » la négligence des » compagnies des vivres à verſer à pro-

Après avoir répondu ſur ces objets à un homme du métier très-eſtimable, je me diſpenſerai vis-à-vis de vous des répétitions. Trouvés bon que je vous renvoie à ce qui précéde & que je ne vous ſuive pas dans vos campagnes.

Combien d'opérations, dites-vous, ont été retardées par la négligence des compagnies des vivres à verſer à propos les matiéres où elles étaient

» pos les matiéres où
» elles étaient nécéſ-
» ſaires ſous prétexte
» de l'impoſſibilité des
» tranſports ou de la
» difficulté des appro-
» viſionnemens?

nécéſſaires, ſous
prétexte de l'im-
poſſibilité des tranſ-
ports ou de la
difficulté des ap-
proviſionnemens!

Combien, vous répondrai-je, connaiſſez-vous de ces circonſtances? Quels mémoires vous en ont tranſmis les preuves? Quels Généraux vous ont confié leurs plaintes?

Vous aurez vu dans quelques gazettes, dans des relations particuliéres que telle Armée n'a pu faire tel mouvement faute de pouvoir aſſurer ou faire ſuivre ſes ſubſiſtances. En voilà aſſez pour vous. Vous n'aurez pas imaginé que le fait a pu être très-vrai, ſans que le Munitionnaire ait éſſuyé ni dû éſſuyer pour cela le moindre reproche. Il faudrait, pour ſe former cette opinion, ſaiſir l'objet du côté le plus honnête, & ſans doute il vous eſt trop difficile de vous déterminer à

juger ainſi. Vous trouvés plus court de ne jamais ſuppoſer d'impoſſibilité phyſique, & c'eſt cependant à la guerre qu'il s'en rencontre le plus; mais que vous importe ?

» On frémit quand » on penſe que le ſalut » de l'Etat eſt ſouvent » dans les mains d'un » certain nombre de » maltôtiers qui, dans » une ſituation criti» que, peuvent man» quer à leurs enga» gemens. La tête du » Munitionnaire, me » dira-t-on en répon» drait; mais qu'eſt-ce » que la tête d'un pa» reil être à côté de la » ruine de l'Etat ?

Cette péroraiſon eſt digne du reſte. Au ſurplus, Monſieur, la tête des Munitionnaires, qui eſt fort peu de choſe pour l'Etat, leur eſt aſſez précieuſe pour qu'ils mettent tous leurs ſoins à la conſerver. Ils ſont encore jaloux, quoique vous en diſiés, de conſerver leur réputation & ne s'attendaient pas à la voir attaquée par des hommes qui n'ont vraiſemblablement ni réputation ni tête. Mais j'en dis peut-être trop; ils peuvent avoir une

ſorte de réputation. En tout cas vous entendés, ainſi que moi, quelle eſt celle dont je veux parler.

» Je ne me charge » point de propoſer un » nouveau ſiſtême des » vivres ; mais quelle » que ſoit la méthode » que l'on puiſſe adop- » ter, elle ſera meil- » leure que celle qu'on » ſuit depuis trop long- » tems.

Et pourquoi, Monſieur, ne pas propoſer un plan de votre façon ? Eſt-ce modeſtie, eſt-ce pareſſe, eſt-ce ignorance de l'objet que vous traités ?

Modeſtie ; il eſt difficile de vous en ſoupçonner.

Pareſſe ; vous ſeriez très-blâmable. Un publicole, un citoyen qui conſacre ſes veilles au bonheur de ſa patrie ne devrait pas alléguer cette excuſe.

Ignorance ; cela eſt plus plauſible. Mais que riſquiez-vous, puiſqu'on ne peut rien propoſer qui ne ſoit préférable à la méthode ordinaire ?

Et quoi ! Monſieur, détruire éternellement & ne jamais édifier ! Toujours

rouvrir nos playes, nous en découvrir la profondeur & n'y verser que l'acide & le fiel au lieu de soulager notre douleur ! Un médecin politique ne devrait-il pas toujours avoir la méthode curative à la main ? Suffit-il de grossir les miséres de l'humanité pour s'en qualifier l'Apôtre ? D'en créér de nouvelles pour les combattre ; d'offrir des victimes à la société pour qu'elle vous défére le titre auguste de son protecteur ; de déchirer enfin ce que vous connaissés & ce que vous ne connaissés pas pour signaler votre zèle, votre enthousiasme ou votre humeur, car je ne sais trop, en vérité, comment définir l'espéce de démangeaison qui vous tourmente ?

Qu'un Publicole de votre trempe serait un homme dangereux si l'on le laissait faire !

Je suis &c.

(*a*) *Note sur les régies des vivres & des objets de même nature.*

SI l'on connaiſſait bien l'eſpéce des détails qu'entraîne l'exploitation des ſubſiſtances militaires ; ſi l'on était bien inſtruit par l'expérience du paſſé, on ne regarderait pas comme une choſe auſſi ſimple & auſſi utile pour le Roi le ſiſtême de la régie, & l'on ſerait moins ſéduit par l'éſpéce d'économie qu'il offre au premier coup d'œil.

Peut-être même ne ſe préſenterait-il jamais de régiſſeur.

La comptabilité dans ce genre d'affaires eſt capable d'éffrayer les hommes les plus éxercés au travail.

Il n'y en a point qui puiſſe ſe promettre, avec quelque certitude, de voir terminer & apurer les geſtions dont il aura été chargé en régie, & qui puiſſe prévoir comment elles finiront, pour peu que les événemens, le miniſtére, les ſiſtêmes éprouvent quelques révolutions, avant que la dernière main ſe trouve miſe aux comptes qu'il aura à rendre.

L'époque de leur clôture eſt toujours très-éloignée pour peu que l'objet d'une régie devienne conſidérable & ſe prolonge.

Les comptes d'une régie ne peuvent être rendus, éxaminés & arrêtés que toutes les

piéces qui en juſtifient les recettes & les dépenſes ne ſoient revêtuës des formes qui doivent les rendre probantes & admiſſibles.

Il éxiſte à cet égard de très-grands embarras dans le cours même de l'exploitation. Les opérations ſont ſi multipliées, ſi rapides & ſi ſubdiviſées qu'il eſt impoſſible que les contradicteurs naturels, & dont l'autorité eſt éſſentiellement requiſe pour la validité des piéces, ſoient préſens à la fois, en tout tems & en tous lieux, pour conſtater la nécéſſité & la vérité de toutes ces recettes & dépenſes.

Il en réſulte preſque toujours l'obligation de commettre, après coup, des éxaminateurs, pour donner aux piéces une autenticité indiſpenſable en régie.

Ce ſerait déjà, ſi l'on ne ſuppoſe pas la bonne foi & l'honnêteté dans les agens & dans leurs contradicteurs, une ſource d'abus incalculables & qui peuvent rendre des régies très-onéreuſes quoique toutes les parties y paraiſſent finalement revêtuës de tout ce qui annonce la régularité & l'éxactitude.

Mais, dans tous les cas, cette nécéſſité de formes entraîne au moins & des longueurs & des frais ſupportés par le Roi, au lieu que les dépenſes que Sa Majeſté fait pour les ſubſiſtances de ſes Armées ſont calculées d'avance par le prix des traités, lorſqu'elles ſont en entrepriſe. Car il ne faut pas mettre en ligne de compte les pertes par force majeure puiſqu'elles

qu'elles ſont à la charge du Souverain, & qu'elles ſont conſtatées de la même maniére dans l'une ou l'autre ſuppoſition.

Pour peu que l'on cherchât à appuyer ce que l'on avance ici par des éxemples, on en citerait beaucoup. Mais bornons nous à celui de 1718 parce que l'objet en fût important & que l'événement n'en étant pas fort éloigné, les monumens en éxiſtent encore.

Les apparences d'une prochaine rupture avec l'Eſpagne donnèrent lieu à préparer des approviſionnemens pour les Armées qui devaient agir au midi de la France.

On chargea M. F.... d'achéter des bleds & de les emplacer en Dauphiné, Rouſſillon, haute Provence & Guyenne.

Au mois d'août 1718 on le chargea encore d'achéter des foins, de la paille & des avoines pour les mêmes provinces.

Le 10 mars 1719 il paraît que l'on convertit cette eſpéce de régie en traité, pour les ſix mois de campagne, à raiſon de trente-cinq deniers la ration, & cependant la ſuite fait juger que ce traité n'eut pas lieu.

En octobre nouveaux ordres de faire des approviſionnemens pour la campagne 1720 que l'on ne fit pas.

Pour conſommer partie de ces approviſionnemens, on donna le pain de munition gratis aux troupes pendant cinq mois.

On alla au ſecours de quelques provinces

difetteufes, & ces différentes opérations prolongèrent cette régie jufqu'à la fin de 1722.

M. F. . . . avait reçu en efpéces plus de trente-neuf millions, dont il n'avait encore rendu aucun compte au commencement de 1725, ou, du moins, aucun n'avait encore été examiné. On nomma alors des commiffaires & l'on prépofa particuliérement M. de la Riviérre pour fournir de débats aux prétentions, comptes & mémoires.

En 1727 on commit M. Hocquart à cette même fonction.

En 1729 on lui donna pour adjoint M. Berthelot de Duchi.

L'avis de ces commiffaires ne fut rendu qu'en 1731 il contient 389 pages de grand *in-folio*.

Sur cet avis les Commiffaires du Confeil, Confeillers d'Etat, & Maîtres des requêtes, rendirent un jugement en avril 1732, c'eft-à-dire plus de dix ans après le fervice qui faifait l'objet des comptes en queftion.

Il n'eft pas difficile d'imaginer quelle fut la fin de cette affaire.

D'un côté un homme, tantôt régiffeur, tantôt entrepreneur, mais qu'on oblige finalement de compter en régie, & qui a eu un maniment de près de quarante millions; qui a perdu, dans l'intervalle du fervice à l'arrêté de fes comptes, fes premiers fupérieurs, ceux qui l'ont mis en œuvre, ceux qui ont ordonné

& vu ses opérations, ceux enfin qui pouvaient en rendre témoignage, les adopter ou les rejetter en connaissance de cause.

De l'autre des Commissaires du Conseil ressassant une affaire antérieure, immense & d'une nature très-étrangère à toutes celles dont ils ont coutume de s'occuper; ne pouvant admettre que ce qui est absolument hors de doute, & auxquels même il ne suffit pas d'être convaincus comme hommes, s'ils ne le sont comme juges.

M. F. . . . réclama sans succès contre le jugement. Le tems, les hommes, tout était changé. Rien ne put sauver sa fortune : elle fut renversée & ses enfans ont renoncé à sa succession.

Voilà ce que doivent naturellement dévenir les régies dans cette nature d'affaires. Si elles sont plus praticables en tems de paix, il est au moins presque certain qu'elles auront le même sort pour peu qu'il soit question de subsistances d'Armées. Celle qui a eu lieu pour les vivres de Bohême & Baviere en 1741 & 1743 aurait fini de même, si M. Dargenson qui l'avait établie, n'eut été assez long-tems dans le ministére pour la terminer.

Et il ne faut pas croire que l'Etat en soit plus riche en pareil cas, pour avoir renversé la fortune d'un particulier. Il ne peut d'abord entrer dans l'esprit qu'un ministére, tel qu'il soit, ait jamais eu de semblable intention; mais

l'Etat ne gagne jamais non plus à la lenteur, à l'embarras de débrouiller ces opérations compliquées, & d'autant plus susceptibles d'obscurité qu'elles éxigent en régie des formes plus authentiques, souvent impossibles à remplir dans le tems opportun, par l'instabilité & la rapidité des mouvemens.

Enfin c'est sur les résultats qu'il faut fonder l'opinion qu'on se forme des choses passées. Ce sont des guides presque sûrs, & quand ils nous égareraient, ce qui serait très-rare, au moins ne pourrait-on pas se reprocher de juger avec prévention & contre les vraisemblances.

Or quels sont les résultats qu'offre la régie de M. F....

C'est l'assemblage de tous les inconvéniens qu'entraîne le défaut d'un service des vivres monté & habituel en tems de paix.

1°. Nécéssité de former des approvisionnemens extraordinaires en 1718, pour la campagne qu'on prévoyait devoir faire en 1719, &, par conséquent, nécéssité d'achéter les denrées à tel prix qu'elles fussent alors.

2°. Incertitude dans le choix des moyens d'administration, qui fit que d'abord on pencha pour la régie; que l'on revint ensuite à l'entreprise, pour le service de l'Armée; que la guerre cessant promptement, & n'y ayant ni compagnies ni traités subsistans pour la fourniture des troupes en tems de paix; ne sachant

plus que faire des approviſionnemens amaſſés, on revint de l'entrepriſe à la régie pour en ſuivre la conſommation juſqu'à la fin; de ſorte que le même adminiſtrateur fut alternativement l'homme du Roi, comptable envers Sa Majeſté de ſes moindres opérations, & l'Entrepreneur qui ne doit compte qu'à lui-même; qu'enfin il reprit ſa premiére qualité, malgré lui, lors qu'il ne pouvait plus compter comme régiſſeur d'un ſervice pour lequel il avait traité à forfait; car il ne faut pas de formes pour s'allouër à ſoi-même une dépenſe, & il en faut de très-réguliéres quand on adminiſtre pour le Roi & que l'on compte avec lui comme dépoſitaire.

3°. Expédiens onéreux pour débarraſſer le Roi de ſes matiéres; comme fourniture faite aux troupes gratuitement; abandon de grains aux communautés &c. expédiens deſquels ſans doute on aura recueilli des effets prétieux & dignes de la bonté & de l'humanité du Souverain; mais il reſte à ſavoir ſi les mêmes effets n'euſſent pas réſulté également d'une moindre dépenſe. Une gratification aux troupes, une remiſe ſur les impoſitions ordinaires des provinces auraient peut-être été plus utiles en réalité, & n'auraient pas fait ſortir autant d'argent des coffres du Roi. Cependant les approviſionnemens étaient formés au compte de Sa Majeſté. Devenus inutiles, qu'en faire? Les donner, les prêter, les vendre à tout prix

pour faire cesser les dépenses accéssoires. Voilà, selon toutes les probabilités, le dénouëment de l'opération.

Voilà comment la campagne de Fontarabie à la porte du Royaume, avec trente ou quarante mille hommes, a coûté environ quarante millions pour les seules subsistances en vivres & fourages. Cependant le pain de quarante mille hommes à trente-cinq deniers la ration pendant six mois n'aurait monté qu'à un million quarante-quatre mille livres si l'on eut suivi le résultat du Conseil du 10 mars 1719. La dépense des équipages, constructions de fours &c. ne pouvait pas monter au double; reste plus de trente-six millions en fourages ou en fausses opérations qu'on aurait évitées par le moyen d'une entreprise.

Que l'on compare cet événement avec notre entrée en campagne en 1757, dont l'historique se trouve dans la lettre précédente (page [illegible] & suivantes) circonstance où les précautions prises antérieurement & de concert entre le Ministre & une compagnie subsistante en tems de paix, ont épargné des sommes considérables au Roi qui n'a payé que trente-trois deniers une ration de pain qui aurait valu quatre à cinq sols à la même époque dans le Royaume; que l'on considére ensuite que non-seulement les approvisionnemens faits pour la guerre n'ont causé aucune perte au Roi, lorsque la paix a été concluë;

mais encore que les approviſionnemens appartenans aux compagnies ont ſervi à faire en 1764 le ſervice des garniſons à raiſon de vingt-quatre deniers la ration, dans le tems même que les loix ſur la liberté du commerce des grains venaient de cauſer un ſurhauſſement conſidérable dans le prix de cette denrée; que l'on apprécie l'avantage pour le Roi de n'avoir eu aucun compte ultérieur, aucuns frais à ſupporter pour l'apurement; aucunes lenteurs à éſſuyer; aucune obſcurité à éclaircir, puiſque le compte du Munitionnaire n'eſt que le nombre de rations conſommées ſuivant les états de fournitùres, & les journées de chevaux ſuivant les revuës des équipages, calculés au prix du traité; que l'on ajoûte enfin les facilités que le Roi a trouvées par un crédit de vingt ou vingt-cinq millions & le bénéfice qu'il a fait, en donnant pour partie du payement, des éffets royaux réduits enſuite à moitié de leur valeur; & que l'on ſe faſſe, s'il eſt poſſible, après ce paralléle, une idée de ce qu'aurait pu coûter la partie des ſubſiſtances pendant la guerre derniére, ſi l'on eut voulu régir comme en 1719, & ſi l'on n'eut pas eu, avant & après, des moyens & des reſſources puiſées dans l'éxſtence des compagnies & des entrepriſes de garniſon.

319